



# 1906 René Viviani,

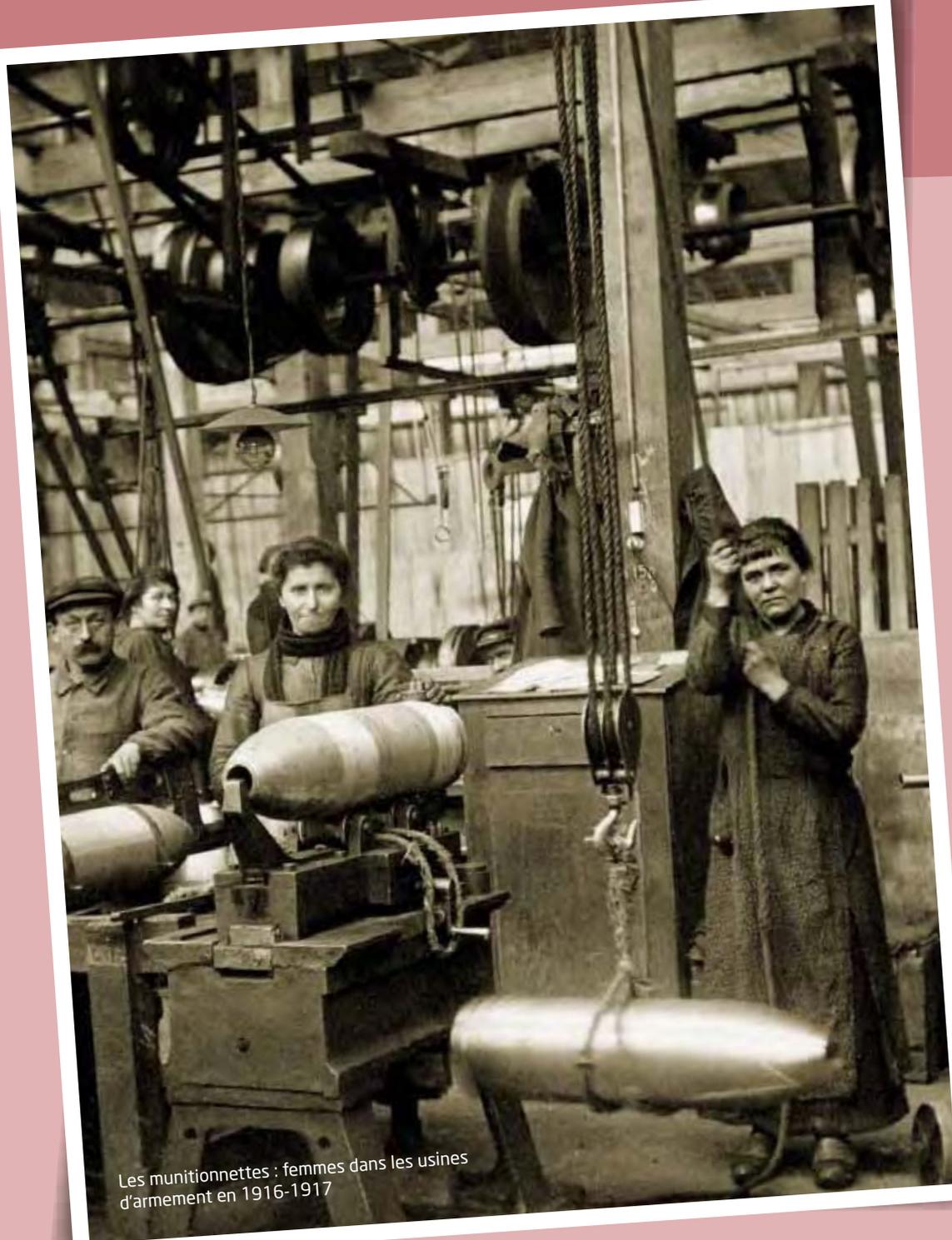


## 1<sup>er</sup> ministre du travail et de la prévoyance sociale : l'émergence du droit du travail à la Belle Epoque

CAHIER N° 8

**Actes de la Conférence débat du 15 novembre 2011**  
au ministère du Travail, de l'emploi et de la santé

organisée par le Groupe régional d'Île-de-France du Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (CHATEFP), avec le soutien de l'Association pour l'étude de l'histoire de l'inspection du travail (AEHIT) et de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Île-de-France



Les munitionnettes : femmes dans les usines  
d'armement en 1916-1917

# Sommaire

# 1906 René Viviani, 1<sup>er</sup> ministre du travail et de la prévoyance sociale : l'émergence du droit du travail à la Belle Époque

## **Ouverture de la conférence**

2

**Michel LUCAS,**

inspecteur général honoraire des affaires sociales, président du CHATEFP  
et

**Bernard LAURENÇON,**

directeur du travail honoraire, président du Groupe régional Île-de-France du Comité d'histoire

## **Le contexte économique, politique et social de la Belle Époque**

6

**Norbert OLSZAK,**

professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I)

## **Les conditions de travail dans les années 1900**

15

Extraits du film de Georges PESSIS « Un héritage d'avenir »,  
réalisé pour le centenaire du ministère du Travail

## **La presse régionale au cours des 20 jours qui ont précédé la création du ministère du Travail**

16

**Bruno GUÉRARD,**

directeur du travail honoraire

## **Recherches historiques sur l'homme René Viviani, premier ministre du Travail (1863-1925)**

26

**Dominique GUYOT,**

administrateur civil honoraire

## **La voix de René Viviani**

37

Extrait de son intervention à la Chambre des Députés le 4 août 1914

## **Conclusion de la journée**

40

**Annaïck LAURENT,**

directeur du travail, chargée de mission à la DGT

## Ouverture de la conférence

### Michel Lucas

Le groupe régional d'Île-de-France du Comité d'histoire nous a déjà présenté un certain nombre de conférences sur des politiques construisant le droit du travail ainsi que sur des problématiques qui ne sont pas encore résolues. Leurs évolutions nous montrent qu'elles se construisent en fonction de l'évolution du rapport de force dans la société.

Aujourd'hui, nous sommes invités à réfléchir sur le fait que certains hommes ont eu leur part dans cette évolution et ont su saisir le moment où le rapport de force pouvait être favorable afin de définir des politiques et, en ce qui nous concerne aujourd'hui, pour aboutir à la construction d'un ministère du Travail.

Je voulais soumettre à votre réflexion un extrait d'une confrontation qui a eu lieu entre Eugène Tournon, qui était en 1909 rapporteur de la Commission des finances au Sénat, et René Viviani. Les deux hommes se détestaient. Cette confrontation avait été voulue par Georges Clemenceau, président du Conseil car il souhaitait (quelques mois avant que l'on vote la loi sur les retraites ouvrières et paysannes) qu'un minimum de consensus s'établisse entre les différents partenaires politiques. Eugène Tournon était un industriel, il avait repris une filature familiale, mais il était surtout considéré comme le porte-parole de la Grande industrie au Sénat. Il avait déjà bataillé contre l'impôt sur le revenu, qui ne lui convenait pas et, évidemment, il allait à nouveau combattre la création d'un ministère du Travail car il considérait que c'était une aberration, que le ministère de l'Industrie suffisait.

### Extrait d'un débat emblématique au Sénat : l'anaphore de René Viviani !

« Mais vos lois sociales coulent une industrie déjà fragile, rétorque Eugène Tournon, le textile a vu ses exportations reculer de 19 % l'an dernier, les patrons se plaignent de la rigidité et de la lourdeur de vos lois et règlements, et en définitive ils perdent des contrats au profit des sociétés étrangères et ne peuvent embaucher autant qu'ils voudraient. Ce sont les ouvriers qui sont les victimes, au final, de votre politique à courte vue. »

René Viviani rougit légèrement mais s'exprime d'un ton toujours aussi calme. « Politique à courte vue que la loi de 1841 sur le travail des enfants, politique à courte vue que le droit pour les femmes de disposer de leur salaire, politique à courte vue que notre projet sur les retraites ouvrières, politique à courte vue que le droit des salariés d'avoir recours aux Prud'hommes ? »

« Mais tout cela coûte cher, répond Tournon, les initiatives des entrepreneurs sont bridées par des pages et des pages de règlement complexes que vos inspecteurs du travail font respecter à coups de baguette. Les lois sociales dressent les ouvriers contre les patrons alors que les premiers ont besoin de la réussite des seconds pour vivre. »

L'histoire est dans le présent. Vous pouvez reprendre presque mot pour mot les termes de cette discussion, notamment les attaques de Monsieur Tournon, et vous pouvez très bien imaginer un dialogue similaire entre un représentant de l'ancienne majorité sénatoriale et un ministre du Travail qui serait arrivé aux affaires par effraction. Je



Michel Lucas

Michel Lucas, président du Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (CHATEFP), derrière, Cheikh Lo, secrétaire général

crois qu'il faut saluer l'initiative du groupe régional d'Île-de-France, qu'anime Bernard Laurençon, en nous amenant à réfléchir sur un thème qui est certes de l'Histoire mais qui nous donne aussi des leçons pour le présent.

### **Bernard Laurençon**

Merci Michel Lucas pour ces propos qui nous introduisent directement dans le vif du sujet. Je voudrais rappeler aujourd'hui que c'est la 10ème conférence qu'organise notre groupe d'histoire, avec tous nos collègues retraités et actifs du groupe d'histoire d'Île-de-France. C'est plus d'un millier de personnes qui ont suivi nos débats et, si nous enlevons les doublons - car nous avons aussi un public fidèle - nous retrouvons 60 % d'agents du ministère qui ont fréquenté ces conférences et débats et 40 % d'auditeurs extérieurs. Nous répondons donc bien à la vocation de ces groupes d'histoire qui est de faire revivre la mémoire des services du ministère du Travail.

Aujourd'hui, nous avons choisi comme sujet d'étude : « 1906, René Viviani, premier ministre du travail et de la prévoyance sociale : l'émergence du droit du travail à la Belle Époque. »

Nous avons choisi la Belle Époque, non pas cette période d'insouciance, période du French Cancan ou d'une certaine frivolité qui précéda la Guerre de 1914-1918, mais celle d'une autre réalité, qui a été rappelée par Michel Lucas, celle qui marqua, dans sa chair, la classe ouvrière confrontée à un monde du travail sans pitié, à des conditions de travail souvent inhumaines, au fond des mines - souvenons-nous de la catastrophe de Courrières en cette année 1906, l'une des plus grandes catastrophes de cette

époque et qui le reste jusqu'à nos jours - ou confrontée à des machines toujours plus productrices, au mépris de toute protection pour la santé et l'intégrité physique des travailleurs.

La grève, moyen ultime pour faire entendre les revendications des travailleurs, est réprimée sévèrement à l'aide de l'armée. De nombreux ouvriers, mais aussi des enfants, trouveront la mort, comme à Draveil, des syndicalistes seront emprisonnés et certains devront s'exiler pour éviter d'être arrêtés. Et c'est dans cette même année que sera rédigée la « Charte d'Amiens », fondement du syndicalisme ouvrier.

C'est donc au cours de cette période pleine de contradictions, mais aussi dans un bouillonnement d'idées sociales, qu'un homme, issu de son Algérie natale, René Viviani, va faire émerger la prise en compte d'un traitement spécifique du monde du travail en devenant, en 1906, le premier ministre du Travail et de la prévoyance sociale. Les bases d'un droit du travail autonome, d'un système d'assurance et de mutualité sociale vont progressivement voir le jour sous son impulsion. Cela ne se fera pas sans difficultés ni opposition d'une partie de l'opinion de cette époque, marquée par le débat sur la laïcité de la République et la séparation de l'Église et de l'État.

- Pour traiter de ces différents aspects, Norbert Olszak nous retracera le contexte économique, social et politique de cette époque qui précède la Grande Guerre. Je tiens à le remercier tout spécialement d'avoir pu distraire de son emploi du temps très chargé un moment pour passer avec nous cet après-midi et nous faire replonger





Bernard Laurençon

dans cette ambiance particulière et très mouvementée de la Belle Époque. Il a écrit plusieurs articles sur cette période et vient de sortir, aujourd'hui même, « L'histoire du droit du travail » aux éditions Économica.

Nous prendrons ensuite quelques minutes pour regarder ensemble quelques passages du magnifique documentaire de Georges Pessis réalisé pour le centenaire du ministère du Travail et qui fixe sur la pellicule de l'époque les conditions de travail.

- Nous écouterons Bruno Guérard, animateur du groupe d'histoire de Lyon, nous faire part d'un condensé de ses recherches sur la presse régionale de cette époque, centrée pour cette conférence sur les vingt jours qui ont amené la création d'un ministère du Travail à part entière, dans une période où l'émergence des revendications sociales devenait de plus en plus source de conflit, mais aussi d'espoir.

- Enfin, nous avons la chance d'avoir parmi notre groupe d'histoire d'Île-de-France Dominique Guyot, passionné de recherches historiques, qui vient de publier une étude sur « René Viviani, premier ministre du Travail » dans Les Cahiers de l'Institut régional du travail de l'Université de la Méditerranée Aix-Marseille II (n° 19 de novembre 2010). Il a bien voulu nous faire part de ses recherches sur celui qui fut le premier ministre du Travail et de la prévoyance sociale. Il ne fut pas ministre très longtemps du premier gouvernement de Georges Clemenceau, mais cet avocat socialiste, en acceptant de créer un nouveau ministère dédié au social, dans sa grande dimension, a permis d'ouvrir le champ de la réglementation à la spécificité du travail.

René Viviani a été l'initiateur de cette belle évolution ministérielle qui, nous le croyons, au-delà des appellations changeantes, poursuivra pour de nombreuses années encore sa difficile mission de protection des travailleurs. Je crois que Dominique nous a aussi réservé une surprise à travers ses recherches de documents, nous le verrons tout à l'heure. Je voudrais excuser le nouveau Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Laurent Vilboeuf, qui vient tout juste de prendre hier ses fonctions à la DIRECCTE Île-de-France, et son adjoint Lionel de Taillac, retenus tous deux par un comité de direction. Annaïck Laurent, qui a été une de mes inspectrices du travail lorsque j'étais directeur dans les Hauts-de-Seine, que j'ai connue et appréciée, sera leur interprète et viendra conclure cette manifestation. Je la remercie tout spécialement.

C'est aussi grâce à la DIRECCTE que cette conférence peut avoir lieu et que nous pourrions diffuser le compte-rendu intégral de cette conférence dans un cahier spécial dont vous serez tous destinataires.

Je voudrais enfin remercier l'AEHIT, Association pour l'étude de l'histoire de l'inspection du travail, qui participe aussi à la diffusion de notre prochain cahier, et lancer un appel pour que de nouveaux membres viennent nous rejoindre afin d'assurer la relève et faire en sorte que la mémoire de l'histoire de nos services se perpétue.

Place à la Belle Époque et à ces années 1900 où l'émergence du social avait quelque peine à voir le jour en toute sérénité. Je cède la parole à Norbert Olszak.

## Le contexte économique, politique et social de la Belle Époque

### NORBERT OLSZAK

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre invitation à participer à vos travaux. J'ai déjà eu l'occasion, à maintes reprises, de lire vos comptes-rendus et j'ai toujours beaucoup appris sur quantité de détails extrêmement intéressants, notamment de l'histoire de l'Inspection du travail, de l'histoire du droit du travail en général qui m'est chère, comme vous venez de le rappeler.

Je crois que vos travaux sont extrêmement importants, précisément pour bien comprendre le fonctionnement, l'évolution du droit du travail au-delà de certains clichés particulièrement simplistes tels ceux exprimés dans le discours de cet industriel, Eugène Touron, que vient de nous citer le président Lucas. En effet, Eugène Touron proteste contre toute réglementation qui serait un frein à toute initiative économique. Il proteste notamment contre l'application à la baguette menée par les inspecteurs du travail, mais lorsque l'on connaît la réalité historique telle qu'elle a été étudiée déjà par vous dans vos comités et aussi sous l'instigation du Comité d'histoire du ministère, sous la présidence de Michel Lucas, l'on sait très bien que ce ne sont que des clichés extraordinairement simplistes, que la réalité est beaucoup plus complexe. Finalement la réglementation du travail, la loi de 1841 sur le travail des enfants, rappelée par René Viviani en réponse à Eugène Touron, avait été réclamée par des patrons de l'industrie textile de la région mulhousienne, la Société industrielle de Mulhouse et ce sont eux-mêmes qui, dès 1842, ont demandé que l'on mette en place quatre inspecteurs du travail pour faire respecter la loi et assurer une saine

et loyale concurrence entre industriels. Voilà des industriels qui ont compris que la réglementation peut aussi être source de productivité. D'ailleurs, à l'époque qui nous intéresse plus particulièrement, au tournant du siècle, à la Belle Époque, nous savons que le ministère de l'Industrie et du commerce diffusait abondamment des circulaires aux inspecteurs du travail en leur demandant d'avoir avant tout une action pédagogique, de ne pas être des cerbères menant à la baguette les industriels, mais d'attirer leur attention sur l'intérêt d'avoir une bonne organisation du travail. Ces inspecteurs étaient souvent de véritables experts en matière d'hygiène et de sécurité, de machines à vapeur ou électriques et, si l'on regarde les collections du Bulletin de l'Inspection du travail de cette époque, on a une revue technique et scientifique beaucoup plus que juridique. Nous avons donc une réalité beaucoup plus complexe que certains discours assenés à certains moments dans une perspective politique.

Nous allons voir aujourd'hui que la politique a son importance, que beaucoup de choses sont politiques, et spécialement à cette Belle Époque où nous voyons arriver ce ministère du Travail et de la prévoyance sociale en 1906. Nouveau ministère, chose étonnante à une époque où l'on ne crée pas les ministères si facilement : nous avons les grands ministères traditionnels et l'arrivée d'un nouveau ministère était un événement historique.

Mon rôle aujourd'hui est de vous retracer le contexte général de cette Belle Époque, avant que mes collègues, ici présents à la tribune, vous donnent les détails plus précis de la création de ce ministère.



Norbert Olszak

## Le contexte économique, politique et social de la Belle Époque

### « La Belle Époque », ou la nostalgie des années d'avant guerre

On a commencé à évoquer ce terme essentiellement au début des années 1920, nous avons la nostalgie de la période d'avant la guerre. La guerre était finie, c'était bien, d'autant plus que c'était une horrible guerre. On pensait pouvoir revenir à la période précédente, recommencer comme avant, en 1914, mais cela était impossible et l'on s'en rend rapidement compte : il y avait eu trop de destructions, trop de crises économiques, trop de crises sociales, trop de tensions politiques, voire même révolutionnaires. Dans ce contexte des années 20, on regrette ces belles années. Pourquoi étaient-elles belles par rapport aux années 20 ? Et d'abord, de quelles années s'agit-il ? La Belle Époque n'a jamais été clairement définie mais on pense qu'il s'agit en gros d'une quinzaine d'années, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, au point de vue chronologique, donc vers 1900. Certains historiens font courir le XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à la Guerre de 1914, considérant qu'il y a une continuité, mais prenons au point de vue chronologique : elle commence en 1898-1899, au moment de la formation du gouvernement de défense et d'action républicaine de Waldeck-Rousseau dans lequel entre un ministre de l'Industrie et du commerce assez particulier, Alexandre Millerand, socialiste, qui a justement quelques idées sur le droit et l'organisation du travail, que l'on retrouvera plus tard. Cela commence vers 1899 et va jusqu'à la Guerre mais peut-être jusqu'en 1911-1912 car les tensions deviennent à nouveau plus importantes, plus sérieuses, la guerre menace et l'ambiance de Belle Époque n'est plus tout à fait sensible. En 1906 nous

sommes au milieu de cette période, de cette belle période, de ces années heureuses. Cette période n'était pas exempte de crises, de tensions, de grandes difficultés politiques mais l'on constate que ces crises parviennent à se régler heureusement et permettent de passer à une nouvelle étape de la vie politique, de la vie sociale.

Je voudrais donner quelques exemples significatifs, tirés du Journal officiel du 14 juillet 1906 en prenant donc cette date repère, importante, de la Fête nationale. Que trouve-t-on dans ce Journal officiel qui paraît le 14 juillet ? Premier texte : la loi d'amnistie du 12 juillet, en préparation de la Fête nationale précisément, qui énumère une longue liste de délits et d'infractions qui sont amnistiés. Au premier rang de cette liste se situent toutes les infractions en matière de manifestations commises à l'occasion du 1er mai 1906. Effectivement, le 1er mai 1906 avait été une date épouvantable pour les classes dirigeantes, pour la bourgeoisie. En 1904, la CGT avait décidé, au congrès de Bourges, que le 1er mai 1906 « Nous ne travaillerons pas plus de huit heures par jour. » Tout avait été préparé pour un appel à la grève générale qui avait provoqué une panique générale, à Paris notamment, où on avait fait des provisions dans les beaux quartiers, on s'était même expatriés dans certains cas. Cette grève sera un échec, cela est vrai, une répression massive a lieu, toute manifestation est empêchée, la place de la République, près de la Bourse du travail, est occupée par environ 12 000 hommes de troupe, donc il n'y a pas moyen d'y mettre les pieds et toute manifestation devient impossible. Il y a une répression très forte face à cette grève mais, deux mois après à peine, c'est l'amnistie, on passe sur

“

Les inspecteurs du travail étaient souvent de véritables experts en matière d'hygiène et de sécurité.

cette répression et l'on considère que ce mouvement ouvrier a manifesté sa force et qu'il a encore une place à jouer dans l'avenir, surtout que dans les années qui suivent, ce mouvement ouvrier aura fort à faire pour s'occuper de nouvelles législations sociales et notamment de l'application, un peu compliquée (qui est toujours compliquée de nos jours) d'une nouvelle loi, parue dans le même Journal officiel du 14 juillet 1906.

C'est la loi du 13 juillet 1906 qui établit le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers. L'article II de cette loi nous dit « Le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche ». Le repos dominical était connu au XIX<sup>ème</sup> siècle, il était obligatoire pour sanctifier le dimanche en vertu d'une loi de 1814. Cette loi avait été abrogée le 12 juin 1880, c'était l'une des toutes premières manifestations des combats laïcs de la République. On peut donc penser que le repos dominical, abrogé en 1880, était ainsi rétabli, alors que la loi du 9 décembre 1905 venait tout juste d'établir la séparation de l'Église et de l'État et que l'application de cette loi avait créé beaucoup de troubles et de difficultés, au début de l'année 1906, notamment pour les fameux inventaires (les inventaires des biens des églises en vue de la constitution des associations culturelles qui étaient refusées par le Pape et par l'Église). Malgré ce contexte intense de lutte anticléricale, de combats laïcs, on voit ici la reconnaissance du repos dominical, ou plutôt du repos hebdomadaire donné le dimanche, qui est un jour dicté, nous dit le rapport sur loi, par la coutume et la tradition. Ce sont les usages professionnels si importants à l'époque dans les milieux professionnels qui aboutissent à ce jour de repos. L'on voit ainsi que le repos dominical

perd son aspect religieux pour prendre une dimension de droit social. Voilà un autre exemple de solutions concrètes données à des questions extrêmement difficiles et délicates.

Pour en finir avec ma lecture du Journal officiel du 14 juillet, très riche - et pourtant il n'était pas très épais - on trouve un compte-rendu des débats parlementaires de la veille. A cette époque le Journal officiel publiait cela en compte-rendu dans son édition générale. Que faisait la Chambre des députés ce 13 juillet ? Elle examine en urgence une proposition de loi qui réintègre le lieutenant-colonel Picquart et le capitaine Dreyfus dans les cadres de l'armée avec avancement de grade. En effet, la veille, le 12 juillet, la Cour de cassation venait de casser sans renvoi l'arrêt du Conseil de guerre de Rennes qui, dans un procès en révision, avait condamné le capitaine Dreyfus, sept ans plus tôt, avec des circonstances atténuantes, mais l'avait néanmoins condamné. Cette affaire Dreyfus se trouve donc également réglée sur le plan politique : on réintègre le capitaine Dreyfus au rang de chef d'escadron. Cette proposition, renvoyée en commission, est soumise au vote dès l'après-midi et est adoptée par 473 voix pour et seulement 42 contre. Compte tenu de l'ambiance de l'affaire Dreyfus durant les dix années précédentes, cette majorité est extraordinaire. Picquart devra attendre un peu car son cas paraissait un peu plus marginal que celui du capitaine Dreyfus, mais il sera tout de même, quelques mois plus tard, ministre dans le gouvernement Clemenceau. Dans la foulée la Chambre des députés décide également la translation des cendres d'Émile Zola au





## Le contexte économique, politique et social de la Belle Époque

Panthéon, approuvée par 344 voix contre 210, ce n'était pas aussi net, mais tout de même. Vous voyez, à travers ces quelques exemples, que des conflits très anciens, très importants, qui ont mis la République en péril dans les années précédentes, peuvent se régler, et on évite en même temps d'en créer d'autres. Le 13 juillet, à la Chambre, certains députés préconisent de voter des résolutions pour demander des poursuites contre les responsables des crimes commis dans l'affaire Dreyfus. Finalement, une motion purement politique sera votée, qui stigmatise ces crimes mais sans trop de conséquences, d'ailleurs, les auteurs avaient déjà été amnistiés quelques années auparavant. Tout paraît donc possible par rapport à des conflits extraordinaires des années précédentes, car la conjoncture est extraordinairement favorable en cette année 1906.

### **L'année 1906, expansion économique et pic du nombre de journées de grève vont de pair**

Pour illustrer les particularités de cette belle année, j'évoquerais tout d'abord le contexte économique, important pour les questions du travail. La croissance est sensible depuis 1896 alors qu'auparavant avait eu lieu plus d'une vingtaine d'années de récession très sévère. La récession avait commencé aux alentours de 1873 pour des raisons de spéculation financière, de faillites bancaires, etc. La croissance repart, il y a tout de même un petit ralentissement de 1901 à 1904, la situation stagne un peu mais, dès 1905-1906, on sent que tout part vers l'avant, nous sommes dans un contexte économique favorable, en tout cas dans l'industrie et dans le commerce. Pour

l'agriculture, c'est un peu moins vrai car cela dépend des secteurs, en particulier à cette période la viticulture connaît une très grave crise qui se manifestera l'année suivante, en 1907, il ne faut pas l'oublier, par des révoltes très importantes, notamment en Languedoc, mais pas seulement, pour diverses raisons particulières à cette branche. Mais le reste de l'agriculture va assez bien alors qu'à la fin du XIXème siècle il y avait également eu pas mal de récession.

C'est une croissance économique très sensible, qui s'accompagne également d'une croissance des grèves. Quelques chiffres : en 1895 nous sommes à la fin de la période de récession, on enregistre 500 000 journées de grève, en 1900 nous en avons déjà 3 500 000, en 1906 c'est le sommet, la pointe absolue, des statistiques des grèves avec 9 500 000 journées de grève et 438 000 grévistes, donc, si vous faites une moyenne, vous verrez que ce sont des grèves assez longues. D'une manière générale, les grèves sont très liées à la croissance économique et leur intensité est tout à fait proportionnelle à cette croissance. Actuellement nous avons peut-être une vision un peu faussée de cela, les grèves qui défrayent la chronique sont souvent des grèves dans le cadre de liquidations, de restructurations où l'on va essayer de revendiquer une meilleure « prime de licenciement » selon le terme généralement utilisé, alors qu'autour de 1900, tout cela n'existe pas, ce n'est pas la préoccupation, on fait grève pour améliorer les conditions de travail lorsque la situation est favorable. Il est évidemment plus logique, beaucoup plus efficace de faire grève quand le carnet de commande est plein, quand les commandes pressent. Il ne

“

Autour de 1900, on fait grève pour améliorer les conditions de travail lorsque la situation économique est favorable.



sert à rien de faire grève lorsque les stocks s'accumulent et que l'employeur est très content de pouvoir les liquider.

Ceci est déjà un phénomène conjoncturel important, mais il y a aussi le fait que, à cette période, se stabilise aussi le rapport salarial. Avant, au milieu ou à la fin du XIXème siècle, on ne faisait pas grève, si on n'était pas content, on allait chercher de meilleures conditions ailleurs. Dans la grande entreprise, qui est désormais de plus en plus présente sur le terrain économique, on veut rester dans cette entreprise mais à de meilleures conditions. D'ailleurs, lorsque Millerand essaie d'organiser la grève, lorsqu'il fait des projets en 1900 sur l'organisation de la grève, sur l'organisation de votes sur la grève, il prévoit qu'en cas de vote positif, le vote soit renouvelé tous les sept jours, mais on fera le point sur ceux qui sont effectivement grévistes et on décompte tous ceux qui ont quitté la localité ou qui sont allés s'engager ailleurs, ce qui

montre que la grève est quelque chose de très fluctuant. Évidemment, la grève est liée à la croissance mais, en 1906, il y a des facteurs particuliers à cette croissance de la grève.

Parmi les facteurs particuliers, j'avais évoqué le fameux 1<sup>er</sup> mai 1906, mais il y a aussi et surtout la catastrophe de Courrières qui a provoqué de très grandes, très importantes grèves dans le secteur charbonnier, dans le Nord Pas-de-Calais, mais aussi, par solidarité, dans d'autres régions. Le 10 mars 1906, 1 099 morts dans les mines de Courrières, c'est la plus importante catastrophe minière d'Europe. Cette catastrophe est terrible mais ce n'est, en fin de compte, qu'une illustration de cette époque de croissance. Pourquoi cette catastrophe a-t-elle eu lieu ? La demande charbonnière avait augmenté et on avait intensifié la production. Le nombre de victimes est à la hauteur de l'importance de la Compagnie de Courrières. Cette

Le 10 mars 1906, plus de 1 000 morts dans les mines de Courrières ; c'est la plus importante catastrophe minière d'Europe. (BNF)





Norbert Olszak

“

Vers 1910, le salariat devient majoritaire par rapport aux artisans et indépendants.

## Le contexte économique, politique et social de la Belle Époque

compagnie avait près de 10 000 salariés, elle était très mécanisée, les puits étaient interconnectés pour accroître l'extraction de charbon, ce qui fait que le coup de grisou et le coup de poussier qui ont suivi se sont répandus dans toutes les galeries et ont fait des victimes à des kilomètres à la ronde.

Cette réponse charbonnière correspondait à une demande très importante de l'économie, car celle-ci était en croissance dans l'industrie, dans les transports, un peu partout. A cette période, l'industrie restait encore assez fortement dominée par le textile qui reste l'une des branches industrielles principales, mais elle est maintenant fortement mécanisée dans toutes ses spécialités, y compris celles qui restaient encore assez traditionnelles comme la soierie par exemple. Mais c'est surtout la métallurgie qui est caractéristique de cette période car ce secteur connaît une croissance gigantesque en l'espace d'une quinzaine d'années. Nous pouvons le voir aux chiffres d'extraction de minerai de fer : en 1899, 5 millions de tonnes, en 1913, 22 millions de tonnes, soit un chiffre multiplié par plus de quatre. La production d'acier et de fonte sont à l'avenant. La chimie connaît également une grande croissance, tirée par la demande d'engrais et de produits de traitement pour l'agriculture. L'agriculture se modernise à travers toutes ces méthodes qui sont maintenant quelque peu décriées mais qui, à l'époque, ont permis une amélioration gigantesque des rendements qui ont été décuplés en l'espace d'une vingtaine d'années par ces nouvelles techniques.

### **Au plan social, la croissance du salariat oblige à réfléchir à une protection sociale**

Cette industrialisation extrêmement importante a des conséquences évidemment sociales, qui se mesurent dans la répartition de la population active. Cela ne se mesure pas aussi brutalement, les évolutions sur le terrain social sont un peu plus lentes mais tout de même assez sensibles. En 1906, il faut savoir que l'essentiel de la population active reste encore dans l'agriculture, elle représente 43 % de cette population, le reste se répartissant à peu près à égalité entre industrie, bâtiment, travaux publics et commerces et services. Cinq à six millions de personnes environ travaillent dans l'industrie et le bâtiment, la même quantité dans le commerce et les services, le reste étant dans l'agriculture. Ceci dit, à l'intérieur de ces catégories, il faut voir comment sont organisés les statuts entre les indépendants et les subordonnés, les salariés. Dans l'agriculture, au XIX<sup>ème</sup> siècle, près d'une moitié de la population active était, sous forme de salariat, ouvrier agricole, tâcheron, mais cela a tendance à diminuer en raison de la mécanisation, en raison aussi de l'éclatement de la grande propriété foncière et au développement de la petite exploitation. En revanche, dans le reste, l'industrie et le commerce, il y a une croissance du salariat et l'on pense que c'est vers 1910 que le salariat devient majoritaire par rapport à tous les artisans et indépendants. Ceci est extraordinairement important car la croissance du salariat oblige maintenant à réfléchir à des mécanismes de protection sociale, notamment les mécanismes de retraite. Dans le système traditionnel de l'indépendant, on compte sur

le mécanisme de l'épargne individuelle, la petite propriété, le fonds de commerce, etc., la boutique que l'on revend et qui assure les vieux jours. En 1848, on avait énoncé le devoir de prévoyance du citoyen, chaque citoyen doit être prévoyant, doit épargner. Maintenant l'on pense à une prévoyance sociale pour ceux qui n'accumulent pas un certain capital commercial pendant leur activité salariée. Ces idées cheminaient depuis très longtemps, on les avait déjà rencontrées dans les décennies précédentes, dans les milieux politiques, dans les débats parlementaires toujours un peu chaotiques sur ce plan, et, précisément, cela va aller un peu mieux à cette Belle Époque grâce à une conjoncture politique qui est peut-être, elle aussi, favorable à une certaine évolution sociale.

### **Au plan politique, montée de forces antagonistes et émergence de la question sociale**

On peut parler d'une certaine modernisation des pratiques, mais aussi des structures et des institutions. Un fait tout à fait frappant pour cette période de la Belle Époque, c'est que les gouvernements sont relativement longs. La III<sup>ème</sup> République a une réputation d'instabilité ministérielle catastrophique mais cela n'est pas le cas à notre période, les gouvernements ont deux-trois ans pour certains. Vers la fin, 1911-1912, il y a de nouveau une rotation de quatre à six mois entre les gouvernements mais, au début, ce n'est pas le cas. Le premier exemple est celui du gouvernement Waldeck-Rousseau, un gouvernement de défense et d'action républicaine qui a duré trois ans, il aurait pu durer plus longtemps sans la démission surprise de Waldeck-Rousseau.

Il avait gagné les élections en 1902 et pourtant il s'en va, touché par une crise de mélancolie qui, malheureusement, a été provoquée par des problèmes de santé qui entraîneront son décès peu de temps après. En dehors de ce problème de santé, qu'il ne connaissait d'ailleurs pas à ce moment-là, le président du Conseil avait bien perçu une grosse difficulté politique. Cette victoire de 1902 était trop belle, surtout pour ses soutiens de gauche car Waldeck-Rousseau était un homme de droite, qui avait fait un gouvernement de coalition, et il voyait que ses soutiens de gauche avaient gagné cette élection. Il sentait qu'il allait perdre sa liberté politique, sa liberté d'homme politique, face aux groupes politiques, face aux partis qui commençaient à se structurer dans ces élections.

C'est cela le grand changement de l'époque, la structuration beaucoup plus forte du mouvement politique, surtout à gauche. Il y a moins de place pour l'individu, pour le rôle des personnalités indépendantes appuyées sur des journaux ou des organes de presse ; ces personnalités doivent maintenant s'insérer dans des structures de partis, obéir à des programmes, etc. Cela se voit d'ailleurs très nettement à gauche avec l'union des forces socialistes. En avril 1905, les différents courants socialistes se sont unifiés, on a d'ailleurs parlé de Parti socialiste unifié dans un premier temps, mais laissons ce sigle, qui appartiendra ensuite à une autre époque, pour retenir celui de SFIO, la Section française de l'Internationale ouvrière, qui va un peu bloquer cette avancée des forces socialistes. L'Internationale socialiste a décidé, en 1904, que les forces socialistes ne devaient pas participer à des gouvernements





## Le contexte économique, politique et social de la Belle Époque

bourgeois et rentrer dans des manœuvres de coalition. Cela allait dans le sens des idées défendues par Jules Guesde, face à la situation de Millerand lorsqu'il est entré dans le gouvernement Waldeck-Rousseau. Ceci entraînera un certain isolement des forces socialistes dans le jeu politique de la III<sup>ème</sup> République. Ce sont surtout les radicaux qui vont dominer, radicaux socialistes pour être précis, et la victoire du 6 mai 1906, la grande victoire électorale, est surtout celle des radicaux. Les socialistes sont condamnés à essayer de devenir majoritaires tout seuls, ce qui n'est pas si facile, sauf si l'on essaie de s'appuyer sur le mouvement ouvrier, en général sur le mouvement syndical.

Le mouvement syndical est en plein développement dans cette Belle Époque autour de la structuration de la CGT, la Confédération générale du travail. La CGT avait déjà été créée en 1895 à Limoges mais, pendant plusieurs années, elle était restée une structure assez légère et informelle et l'essentiel se trouvait à la base, dans d'autres organisations, et notamment dans la Fédération nationale des bourses du travail qui avait gardé une très grande autonomie autour de Fernand Pelloutier. Après le décès de Fernand Pelloutier, cette structure perd son importance et, dès 1902, à Montpellier, le congrès de la CGT décide une réorganisation fondamentale avec une double structure (qui sera ensuite traditionnelle dans les organisations syndicales) : une structure par branche professionnelle avec les fédérations d'industries, et une structure territoriale avec des unions départementales, parfois locales. A partir de 1902, la CGT connaît une expansion considérable dans l'opinion publique, pas tellement du point de vue

des effectifs, mais cela n'a jamais été réellement un objectif dans l'organisation syndicale. On le voit bien avec la panique autour du 1<sup>er</sup> mai 1906, elle a un poids extraordinaire jusqu'à devenir une force politique autonome, ce que l'on peut voir au congrès d'Amiens, tenu en octobre 1906, quelques jours avant la constitution de ce gouvernement Clemenceau qui nous intéresse aujourd'hui. Lors de ce congrès d'Amiens on vote, le 13 octobre, une résolution fameuse qui sera ensuite connue sous le nom de Charte d'Amiens. Que proclame cette résolution ? On dit toujours qu'elle proclame l'indépendance du syndicat par rapport aux partis, c'est certes un élément, c'est une riposte à une motion proposée par les militants socialistes, sous l'inspiration de Jules Guesde, qui demandait que la CGT soutienne l'action du parti socialiste dans le combat électoral. Ceci est refusé par les anarchistes, par les syndicalistes révolutionnaires. Ils affirment donc l'indépendance du syndicat par rapport au parti socialiste, mais également bien plus que cela, ils affirment la primauté fondamentale du syndicat comme force politique. Le syndicat est l'organisation essentielle de transformation sociale, les partis ne sont que des sectes, des groupes, des écoles qui discutent de choses qui peuvent présenter leur intérêt, mais l'action essentielle, le devoir du travailleur, est d'adhérer au syndicat et de combattre avec lui pour l'abolition du salariat et du patronat. Dans un passage important, la Charte d'Amiens rappelle que le syndicat s'occupe de l'œuvre revendicatrice quotidienne, mais cela n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme, je cite «Il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste.

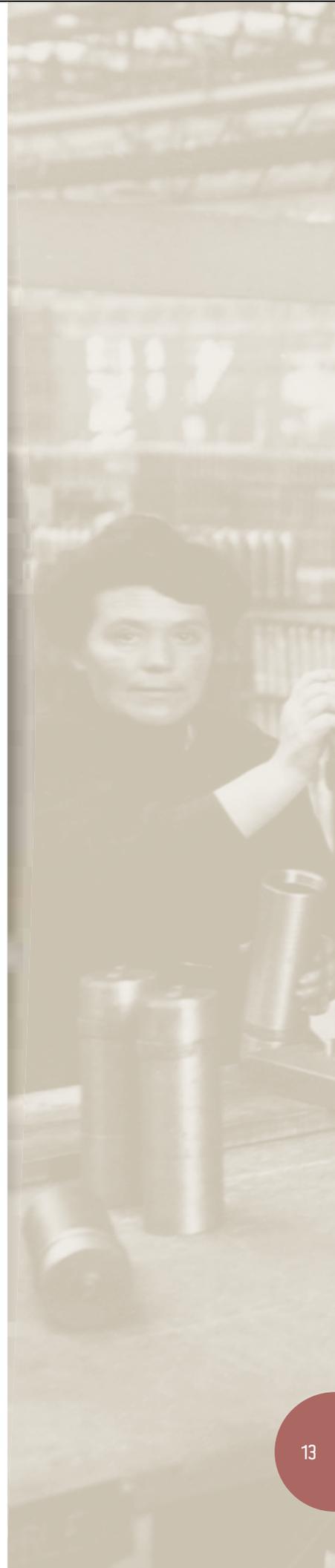
“

La Charte d'Amiens proclame la primauté du syndicat sur toute autre forme d'organisation sociale.

Il préconise comme moyen d'action la grève générale et considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réalisation sociale.» C'est l'anarchosyndicalisme : plus d'État et des syndicats comme structure sociale ! L'alliance parlementaire ne pouvait pas fonctionner dans un contexte d'antiparlementarisme et avec les forces de la CGT.

Cela laisse finalement une certaine place aux socialistes indépendants, Briand, Millerand, son confrère et ami Viviani, qui peuvent à ce moment ressortir de vieux dossiers qu'ils préparent, pour certains, depuis plusieurs années. Millerand notamment s'était beaucoup intéressé à cette structuration de l'organisation sociale, à cette structuration de la régulation de l'industrie et du commerce et il doit s'y intéresser d'autant plus qu'il ne faut pas laisser la place aux anarchistes pour réorganiser la société. Il faut que les structures de l'État assurent leur rôle. Ils vont le faire d'autant plus facilement que, chose importante, 1906 est une période relativement calme par rapport à toutes les tensions internationales que l'on avait connues dans la période précédente, dont l'affaire Dreyfus, située dans un contexte d'espionnage, de guerre, de rivalité, de revanche, etc. En 1906, cela va bien. L'Allemagne avait voulu faire quelques menées au Maroc contre les intérêts français, mais tout cela s'était calmé par une conférence internationale, la conférence d'Algesiras, où la position de la France a été réaffirmée au Maroc, avec le soutien des Anglais qui ne voulaient surtout pas voir les Allemands s'installer en face de Gibraltar.

Il y a un équilibre assez important autour de l'Entente cordiale, ensuite il y aura la Triple alliance et différentes choses qui écartent le risque de guerre, d'autant plus que les forces militaristes ont été un peu défaits après l'épisode de l'affaire Dreyfus. Nous sommes donc dans une position de calme qui permet de s'occuper de ces questions sociales et de voir un certain nombre de personnages comme Viviani, mais également derrière lui, Millerand, président de la Commission du travail de la Chambre des députés, reprendre ces dossiers de progrès du droit du travail et affirmer clairement l'importance de ces questions de travail dans cette nouvelle société, dans cette société en transformation, en évolution, par la création d'un portefeuille, d'un ministère, d'une administration spécialisée du travail et (je n'oublie jamais de le rappeler) de la prévoyance sociale, pour montrer la complexité de cette question et la prise en compte de toute la dimension de cette nouvelle société, pas seulement celle des travailleurs subordonnés mais également la question des retraites ouvrières et paysannes, des dossiers en préparation. ■





Norbert Olszak

“

Briand, Millerand et Viviani affirment clairement le rôle de l'État pour promouvoir le progrès du droit du travail et accompagner les transformations de la société.

## Le contexte économique, politique et social de la Belle Époque

### **Bernard Laurençon**

Merci Norbert Olszak pour cette brillante fresque sociale, économique et politique qui nous met bien dans le bain. Nous allons nous replonger quelques minutes dans les conditions de travail très dures de l'époque grâce au petit film documentaire réalisé à l'occasion du centenaire du ministère du Travail « et » de la prévoyance sociale.

**Les conditions de travail, extrait du film réalisé par Georges Pessis « Un siècle d'avenir » pour le centenaire du ministère du Travail. Le ministère est le personnage central, c'est lui qui parle « en voix off »**

« Longtemps j'ai eu de la suite dans les idéaux : être un grand ministère de réparation sociale, un ministère d'humanité. Quand je dis « je », c'est de vous tous que je parle. Une année faste, 1906. On y parle de laïcité et du déficit, d'élections aussi. Le nouveau gouvernement est nommé avec Clemenceau à sa tête. Aux portefeuilles traditionnels, il en ajoute un 12ème confié à René Viviani, celui du Travail et de la prévoyance sociale. Une année faste donc, 1906. L'année même où le congrès d'Amiens adopte une charte qui définit l'orientation révolutionnaire des syndicats français en dehors du patronat et contre lui, tandis qu'à Londres les Trade-unions créent le parti travailliste et les syndicats allemands veulent une action corporative. Quel sillon dois-je commencer à tracer ? Tout d'abord poursuivre l'action engagée par l'Inspection du travail et la Direction du travail et compléter la législation sociale sur la réduction de la durée légale du travail, sur le repos hebdomadaire et sur les retraites. Malgré tous mes efforts, je

ne parviens pas à faire voter la journée de 10 heures et je dois batailler ferme pour le repos du dimanche que la Grande-Bretagne observe depuis 1677. Il faudra attendre les lendemains de la Grande Guerre pour que la semaine anglaise devienne aussi française. Dès 1908, la protection des enfants et des femmes est renforcée par plusieurs lois car, depuis 6 000 ans que les femmes travaillent, les femmes n'ont jamais été des hommes comme les autres. Il faut les voir arriver chaque matin et partir chaque soir après 12 heures de travail, il est difficile de se faire une idée de leur aspect misérable, de la malpropreté effrayante de leur travail et du mauvais état de santé de la plupart d'entre elles.

Voici donc mon rôle, un rôle essentiel de régulateur, d'incitateur, de médiateur, en somme, un rôle civilisateur dans le monde brutal du travail car, il faut bien le dire, le début du XXème siècle n'était la Belle Époque que pour quelques uns tandis que la misère, la faim frappaient les hommes que leur labeur nourrissait à peine. Retracer mon histoire, c'est décrire les réformes sociales mais aussi les rapports de force, c'est décrire l'évolution des idées et des devoirs de la collectivité à l'égard des travailleurs au cours d'un siècle de transformations économiques et de progrès techniques sans précédent. »

### **Bernard Laurençon**

Finie donc l'image d'Épinal de la Belle Époque. Nous allons maintenant demander à Bruno Guérard, qui a eu l'occasion d'examiner, dans la presse locale mais aussi nationale, l'incidence de la création d'un ministère du Travail à l'autonomie en 1906, comment les journaux et l'opinion réagissaient à cette création.

## La presse régionale au cours des 20 jours qui ont précédé la création du ministère du Travail

### BRUNO GUÉRARD

C'est de façon uniquement événementielle que je vais parler de Viviani, à l'occasion des 20 jours de la crise ministérielle qui lui permit d'entrer au gouvernement et d'être le premier ministre du Travail. Je remercie les collègues parisiens de donner la parole à deux modestes chercheurs non universitaires que nous sommes, Dominique et moi-même. Mais en tant que retraités, nous avons pu prendre plaisir à faire quelques modestes recherches. En 2006, pour le Centenaire du ministère, je suis allé à la Bibliothèque municipale de Lyon où j'ai trouvé six journaux dont je vous présenterai très brièvement la liste.

#### **René Viviani, les 20 jours de la crise ministérielle qui précèdent son arrivée au pouvoir**

À propos de ces 20 jours, je vais aborder trois idées essentielles.

C'est un moment clé pour la constitution du Pacte républicain dans notre pays et l'apogée du moment radical de la IIIème République. Cet apogée se manifeste sur le plan de l'envie de faire des réformes, peut-être plus que sur le fait de les avoir réalisées. C'est une sorte de petit âge révolutionnaire républicain à la française car Clemenceau, comme Viviani, parlent d'achever l'installation de la République, et même d'achever la Révolution de 1789. On peut donc situer ces 20 jours dans l'ensemble de l'histoire républicaine du pays. Clemenceau y fait allusion dans sa déclaration ministérielle du 5 novembre : il veut que son programme achève la construction de la République et de la Révolution de 1789. Viviani y fait également allusion dans son

discours du 6 novembre, en un sens assez précis. Il donne l'impression de s'appuyer sur le projet de République de 1792, pour faire court.

Deuxième idée concernant ces 20 jours et cette crise ministérielle. Norbert Olszak vient de dire que cette Belle Époque, et spécialement 1906, s'inscrivent dans un moment de calme. Mais en fait, en lisant les journaux, on s'aperçoit que, malgré tout, la crainte de la guerre et le souci d'une paix armée sont sans cesse dans les esprits de l'opinion et des dirigeants. C'est un moment qui sera décisif pour lancer les drames de l'évolution du XXème siècle, en préparant le premier conflit mondial, lequel entraînera en chaîne le second, qui entraînera à son tour tous ces conflits d'aujourd'hui, qui durent encore entre les occidentaux et le monde arabe. À ce titre, toute cette réflexion sur la réforme de l'armée, qui vient directement de l'affaire Dreyfus, sera un peu une copie de Valmy considérant, surtout à ce moment-là, qu'on ne veut surtout pas que se reproduise Sedan. Malheureusement, ce ne sera pas Valmy mais la boucherie de 1914. Ce faisant, des réformes sociales décisives sont au moins imaginées et annoncées, à défaut d'être réalisées, par ce premier gouvernement Clemenceau, sachant qu'il y en aura deux, le second s'étalant du 16 novembre 1917 au 18 janvier 1920.

Le troisième thème, que je veux illustrer, est l'antagonisme existant entre cette mini crise, une crise destinée à réaliser un simple changement de combinaison, à l'intérieur d'une même majorité gouvernementale, une crise presque pour rire bien que ce soient tout de même des choses très sérieuses qui furent résolues, et ces crises que nous vivons de façon durable aujourd'hui.





Bruno Guérard

“

Clemenceau, comme Viviani, parlent d'achever l'installation de la République, et même d'achever la Révolution de 1789.

## La presse régionale au cours des 20 jours qui ont précédé la création du ministère du Travail

Nous sommes alors dans une vie démocratique balbutiante, naissante, mais c'est très intéressant en comparaison avec le débat démocratique d'aujourd'hui, marqué par cette maturité plutôt écrasante et fatiguée des jours actuels.

### Mes sources proviennent de six quotidiens

Mes sources proviennent de six quotidiens qui m'étaient facilement accessibles : deux d'opposition, quatre majoritaires, trois provinciaux, trois nationaux.

« Le Figaro » est un journal s'affichant de droite. Curieusement, il est un peu en vacances d'opposition. Car il attend. Il est respectueux du raz de marée électoral de mai 1906, mais il présume qu'il y aura des déceptions et, pour le moment, il n'est pas vigoureusement dans un combat contre ce gouvernement.

« Le Temps », qui est l'ancêtre du journal « Le Monde », se voulait déjà au-dessus des partis et des clans. Il est dans une attente très favorable au gouvernement Clemenceau, mais avec une grande prudence. Il va être un analyste refusant tout engagement partisan.

« L'Humanité », sous l'impulsion de Jaurès, est aussi dans l'attente. Il cherche une sortie de crise critique et positive, mais il n'est pas du tout suivi par la majorité des syndicalistes ni des militants socialistes. Il est sensible aux luttes de personnes et d'ambition de la majorité gouvernementale, radicale donc. Mais il est aussi sensible à la diversité des socialistes unifiés, s'efforçant de donner à chacun une place dans ses colonnes et ses éditoriaux. « L'Humanité » privilégie toutefois une version parlementaire, ou au moins permettant au groupe parlementaire socialiste de jouer son jeu.

Sur le plan local, « Le Nouvelliste de Lyon » est un journal d'opposition. Il est dans les mains de la bourgeoisie lyonnaise s'exprimant un peu comme « La Croix » qui écrivait des pages absolument affreuses à cette époque.

Enfin, ma sélection comporte deux quotidiens majoritaires, soutenant le gouvernement radical, « Le Progrès » et « Lyon Républicain », qui ne cachent pas leurs orientations radicales ni leur enthousiasme et leur sympathie pour le gouvernement.

### La classe ouvrière dit « Nous aussi, pourquoi pas ? »

Nous n'avons pas de crise parlementaire ou gouvernementale mais une aspiration à un changement de vitesse dans la politique de réforme. On profite d'une occasion de circonstance pour faire monter un homme et effacer une équipe ministérielle qui n'avait pas satisfait.

Elle n'était pourtant pas installée depuis longtemps puisque ce ministère Sarrien a duré de mai à octobre. Mais l'on veut un changement de vitesse, une radicalisation de la vie politique. À ce moment on parle d'un changement de combinaison gouvernementale.

En octobre 1906, le contexte présenté par Norbert Olszak subit une dramatisation sous plusieurs aspects : on a une dramatisation de dernière étape concernant la loi de séparation des Églises et de l'État. On est à la veille de passer en décembre, donc deux mois plus tard, à la véritable séparation qui va se réaliser par la remise des biens des Églises à des associations

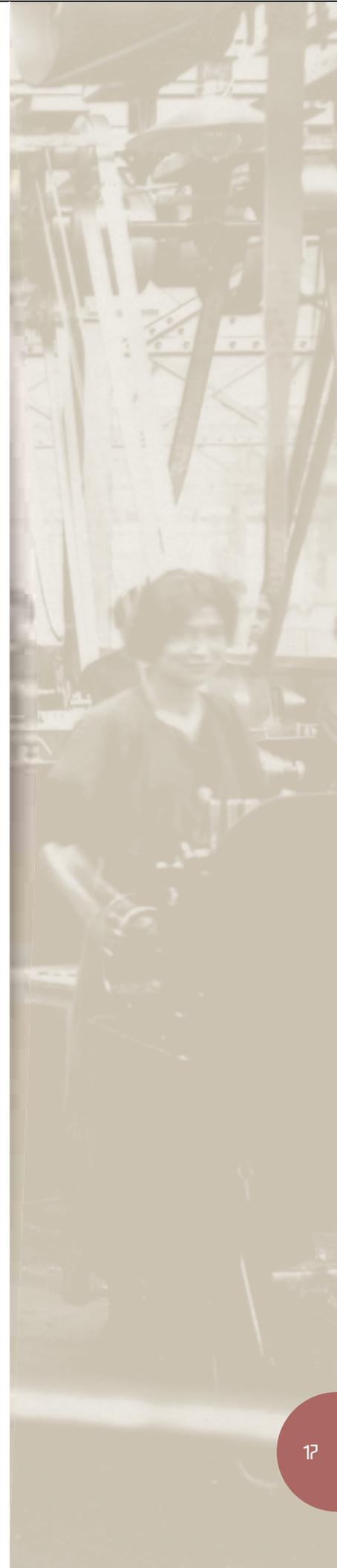
cultuelles qui doivent gérer les cultes. Protestants et Juifs ont bien constitué leurs associations. Mais le Vatican et les évêques français ont verrouillé la possibilité de faire ces transferts, conformément à la loi, en refusant les associations cultuelles. Du côté des radicaux, on crie donc aux « fonctionnaires de l'étranger ». On dit qu'il faut aggraver les sanctions prévues par la loi. Le clergé se prépare à jouer aux martyrs, imaginant la prison, l'exil. Par exemple, l'archevêque de Lyon va jouer une scène de martyr en quittant son vieil évêché à pied, sans bagages, pour rejoindre un couvent de religieuses avec des fidèles agenouillés sur les trottoirs qui demandent des bénédictions. Ceci est la première radicalisation ou dramatisation.

La deuxième radicalisation résulte de cette issue rapide et surprenante donnée à l'affaire Dreyfus en juillet 1906 par la Cour de cassation et la loi réhabilitant Dreyfus. En quelques mois apparaît ensuite une volonté de retourner démocratiquement l'organisation de l'armée en France. Il faut revenir sur ces élections de mai 1906, dans lesquelles les libéraux et les nationalistes sont laminés. Ils n'ont plus que 174 députés, la gauche a désormais 411 députés. Les socialistes se voient progresser d'élection en élection. En 1906, ils sont 78 en incluant les socialistes indépendants. Mais ils vont encore progresser pour arriver à 103 en 1914.

Troisième radicalisation, que Norbert Olszak a bien développée, ce sont les événements sociaux : 21 grèves de plus de 100 jours, 301 jours de grève à Rive-de-Gier chez des verriers. Il faut ajouter les grèves consécutives à la catastrophe de Courrières et celles du 1<sup>er</sup> mai.

Pour résumer, 1906 est l'une de ces années où les citoyens pauvres sentent la possibilité de respirer un peu, mais voudraient aussi engranger des réformes et répondre à des aspirations. Cela est tout différent d'aujourd'hui, dans ces années de plomb 2002-2012, où l'on a tous les soirs à la télévision des grincheux qui nous parlent de rigueur, d'austérité, d'interdiction de la croissance, du pétrole, de la vitesse, en un mot qui vous culpabilisent de vivre. En 1906, au contraire, la classe ouvrière veut vivre. Elle a un contexte favorable : pour 10 sous, on change d'employeur et on lui dit « Merci patron, demain je ne suis plus là, je vais travailler en face ! » Dans son appétit de vivre, la classe ouvrière observe les dépenses fantastiques d'une bourgeoisie qui se construit des châteaux - ma région, la région lyonnaise est entourée de châteaux néo-Renaissance que l'on bâtit alors - ce sont les industriels qui s'installent et qui dépensent en une soirée 100 fois le salaire d'un domestique. La classe ouvrière dit « Nous aussi, pourquoi pas ? »

De plus, des idées de progrès, d'instruction, de raison se répandent. L'opinion et la presse ont des idées très simples. Par exemple, il y a des retards dans les chemins de fer. Voilà la solution : il faut nationaliser les chemins de fer. Et en deux jours, en octobre 1906, on nationalise la Compagnie de l'ouest, le lendemain de la déclaration gouvernementale. Ou bien, il y a de l'insécurité dans les mines ; il faut donc nationaliser les mines et on promet immédiatement la réforme du code minier de 1810.





Bruno Guérard

“

L'opinion et la presse répandent des idées de progrès, d'instruction, de raison.

## La presse régionale au cours des 20 jours qui ont précédé la création du ministère du Travail

Seule une certaine presse de droite, essentiellement la presse catholique, voit dans ces mouvements d'opinion et ces réformes, des prémisses dangereuses de l'affreuse idée de révolution, la fin de toute autorité au travail, dans les familles, dans l'armée et dans l'État.

### 1906, ce virage de la III<sup>ème</sup> République sous le gouvernement de Clemenceau

Très brièvement, j'aborde la carrière de quelques hommes qui ont fait cette période. Ils vont monter ensemble au pouvoir, à la faveur de 1906. Deux sont d'anciens ou très anciens hommes politiques. Clemenceau, 65 ans, a déjà derrière lui 35 ans de combats parlementaires. Et Millerand, avec ses 47 ans, voilà 21 ans qu'il est député. Mais les autres sont des hommes jeunes pour la plupart, Viviani, Briand, Jaurès ont tous entre 40 et 50 ans. Avec Jules Guesde, qui a 61 ans et qui n'accèdera au gouvernement qu'en 1914, ils ont en commun d'être les acteurs de ce virage de la République, dans des formes parlementaires primitives où ils connaissent tous un cumul de fonctions : ils sont à la fois sénateurs ou députés et ministres. Ils gardent leurs sièges dans les Chambres parce que, bien entendu, ils veulent les reprendre ou se faire réélire si le gouvernement ne dure que trois mois ou deux ou trois ans. Le point commun le plus difficile est qu'ils ont tous plongé, sauf Jaurès, dans les évolutions de ce pacte républicain vers l'Union sacrée.

Et déjà, en octobre 1906, le compromis qui est le premier à être discuté par Clemenceau, en constituant son gouvernement, concerne le financement de l'armement. La première

négociation qu'il mène dans ces 20 jours se tient avec son futur ministre des Finances, Caillaux. Il lui faut obtenir son accord pour le financement des cuirassés dont on a engagé la construction. Son second problème est la nomination du général Picquart, comme ministre de la guerre pour engager une réforme démocratique de l'armée, une armée qui sera le prolongement de l'école. Elle doit être un lieu de mobilisation de la Nation pour souder à la fois des officiers qui vont avoir une vocation d'instructeur patriotique pour préparer les hommes au sacrifice pour la Patrie et, d'autre part, les classes ouvrière et paysanne. Les recrues qui en viennent doivent être « améliorées », paraît-il, en passant par l'armée, dans leur capacité de faire face à la vie sociale dans un pays moderne. Les syndicalistes ont bien sûr de grands doutes à ce sujet. 1906 est donc une année clé pour ramener dans le giron de la République une classe ouvrière qui avait été séparée de la Nation par les dramatiques événements de 1870 et la Semaine sanglante de 1871.

### La crise gouvernementale

Il est amusant de passer de l'anecdote au fond des choses. Avec tous ces éléments, on va essayer de répondre à un changement gouvernemental. En observant ces événements aujourd'hui, on a donc au départ des querelles de personnes qui couvent depuis quelques mois et des querelles d'ambition qui n'arrivent pas à se régler au sein du gouvernement.

Le fait déclencheur de la crise gouvernementale tient à une maladie du président du conseil, Ferdinand Sarrien - il a des maux d'estomac - qui lui impose une

démission pour raisons de santé. Ces maux d'estomac viennent du fait qu'il est talonné de trop près par son ministre de l'Intérieur, Clemenceau, qui est tenté de prendre des décisions à sa place et qui lui reproche des compromis douteux, à la limite de la prise d'intérêt, avec des notables influents. Surtout, on lui reproche son manque de direction d'un gouvernement trop riche en personnalités. En fait, ce que l'on reproche au gouvernement, et la presse est très claire, c'est qu'il aurait fallu « Arrêter de tâtonner, d'ajourner, de donner l'impression que le gouvernement est divisé contre lui-même, sans volonté commune, sans direction. Il faudrait être hardis, avoir un programme clair » à la suite d'une telle victoire électorale, celle de mai 1906.

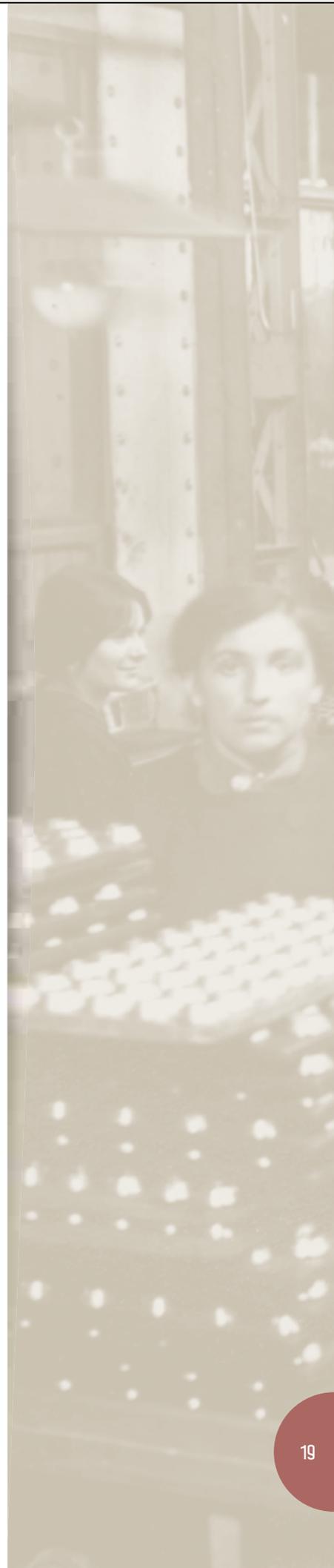
Une fois la démission de Sarrien posée, très vite le nom d'un seul personnage est sur toutes les bouches, c'est Clemenceau, le ministre de l'intérieur, l'homme influent de ce gouvernement et les journalistes (c'est surtout « Le Figaro » qui est très amusant) se mettent à décrire les courses folles, dans Paris, de Clemenceau à la recherche de ses ministres. Il a loué une voiture de place, c'est-à-dire un taxi rouge, qui court entre 30 et 50 à l'heure, les journalistes suivant derrière tentant d'aller devant les mêmes lieux de rendez-vous pour savoir ce qui va se passer et quelle est la personne qui va devenir ministre des Affaires étrangères ou de la Guerre ; à ce moment-là, on ne parle pas de la Défense.

Un particularisme de ce mouvement gouvernemental est qu'il trahit une sorte de présidentialisation, mais au niveau du président du Conseil. Les équilibres entre les groupes de la majorité demeurent,

c'est-à-dire que les principaux groupes qui composent le radicalisme et les républicains vont se retrouver avec le même nombre de personnages. Mais les partants sont les fortes personnalités, sauf Briand : Poincaré, Bourgeois, Etienne, quittent les affaires. Ils étaient des personnalités qui tenaient leur place avec Sarrien, trouvant que la candidature à l'omnipotence de Clemenceau était insupportable. Nous aurons en gros une bonne moitié d'entrants dans le gouvernement, dont la presse va souligner qu'ils sont bien dans la main du président du Conseil : Guyot-Dessaigne à la Justice, Pichon aux Affaires étrangères alors que Millerand a postulé. Mais Clemenceau lui explique que la place est prise. Caillaux entre aux Finances, en remplacement de Poincaré ; Picquart arrive à la Guerre en remplacement d'Étienne.

### **La stratégie de Clemenceau est remarquable !**

Il a une stratégie pour définir son programme dans des sortes de conseils de cabinet avant l'existence du gouvernement, puisqu'il obtient le report de la rentrée des Chambres pour réunir tous les jours ses futurs ministres à la place Beauvau, où il est toujours ministre de l'Intérieur. Ils font, petit à petit, la liste des grandes réformes qu'ils vont annoncer. Ces conseils de cabinet sont surprenants. Par exemple, le futur ministre des Affaires étrangères donne déjà des ordres aux ambassadeurs, à la place de l'ancien qui a déjà fait ses valises, parti en voyage à Constantinople avec sa femme. Un certain nombre de choses se font ainsi, mettant le Parlement devant le fait accompli, de même que la fameuse constitution du ministère du Travail qui est composé, avec ses différents





“

Clemenceau a loué un taxi rouge, qui court entre 30 et 50 à l'heure, les journalistes suivant derrière ». *Le Figaro.*

## La presse régionale au cours des 20 jours qui ont précédé la création du ministère du Travail

services, 10 jours avant son passage devant la Chambre, sur décret du président de la République.

Clemenceau a une très bonne stratégie de communication. Avec quelques jours d'avance, il avait prévu qu'il allait devenir président du Conseil et il est allé tenir une campagne de banquets, dans sa circonscription de sénateur du Var. Par ses discours, il a indiqué quelles seraient les évolutions de sa politique. D'autre part, pendant la constitution de son gouvernement, il convoque les journalistes tous les matins pour leur dire ce qu'il a fait la veille, sans leur dire ce qu'il va faire le jour-même, mais en laissant filtrer des informations à la sortie du faux Conseil des ministres du soir, à 19 heures.

Dans tout cela, le ministère du Travail n'est pas la question la plus importante ; il est beaucoup moins important que l'Armement. La lecture de la presse permet par exemple de s'apercevoir que l'on va réduire la cavalerie, toujours utile dans les territoires d'Outre-mer pour terroriser la population indigène, mais qu'il ne sert plus à rien sur les terrains de combats européens, avec des officiers ou des soldats qui courent se faire mitrailler. On réfléchit au remplacement de tous ces chevaux de monte qui n'ont plus d'utilité. Il faut des chevaux de trait pour tirer les canons car l'on n'imagine pas encore que l'on aura des camions pour transporter des canons. Pour transporter deux canons, il faut soixante chevaux car l'on prévoit l'approvisionnement du foin, des obus, etc. Il est d'ailleurs difficile d'imaginer un obus explosant au milieu de ces soixante chevaux avec leurs meules de foin et les charrettes pour amener les munitions.

## Le nouveau ministère du Travail ne doit pas coûter un sou, sauf le salaire du ministre

Dans ce contexte, le budget du ministère du Travail est significatif: il est demandé qu'il soit uniquement la reconduction des budgets des services antérieurement chargés des compétences qui vont être regroupées au ministère du Travail, et l'on n'autorise aucune autre dépense que celle destinée au traitement du ministre, qui s'élève à 60 000 francs par an. Au passage, la commission du Budget va tout de même obtenir une réduction de 2 000 francs du budget de ces services devenant le ministère du Travail. On supprime deux postes, un contrôleur et un huissier. Clemenceau et Viviani promettent à la commission des Finances de faire tous leurs efforts pour empêcher désormais « La création de nouveaux fonctionnaires et même arriver à la suppression de quelques-uns des anciens ». De même pour les retraites, le grand problème est de les financer et des négociations s'engagent déjà entre Caillaux, le ministre des Finances, et Viviani.

Par contre, le patrimoine offert au ministère en 1906 ne va pas être l'attribution de collaborateurs et de moyens financiers, mais un patrimoine idéologique. Deux discours sont notamment à souligner.

## Le discours de Viviani le 6 novembre devant ses futurs collaborateurs

Ce discours est assez curieux car on y observe déjà une certaine contagion

# 1906, René Viviani,

1<sup>er</sup> ministre du travail et de la prévoyance sociale :  
l'émergence du droit du travail à la Belle Epoque

La catastrophe de Courrières, 10 mars 1906, l'attente des femmes qui espèrent voir remonter leur mari ou leur fils. (BNF)



La foule de Courrières enterre ses morts aux abords de la fosse de Sallaumines, sous la surveillance des forces de police à cheval prêtes à intervenir. (BNF)

La grève du métropolitain, mai et juin 1906, et l'intervention de l'armée pour garder le chantier. (BNF)



Les émeutes de Raon-  
L'étape dans les Vosges  
en juillet 1907. (BNF)



Affiche revendiquant la fermeture des  
magasins « dimanches et fêtes. Les  
patrons feront la vente..



1er mai 1907 à  
Paris, une femme  
récalcitrante... (BNF)

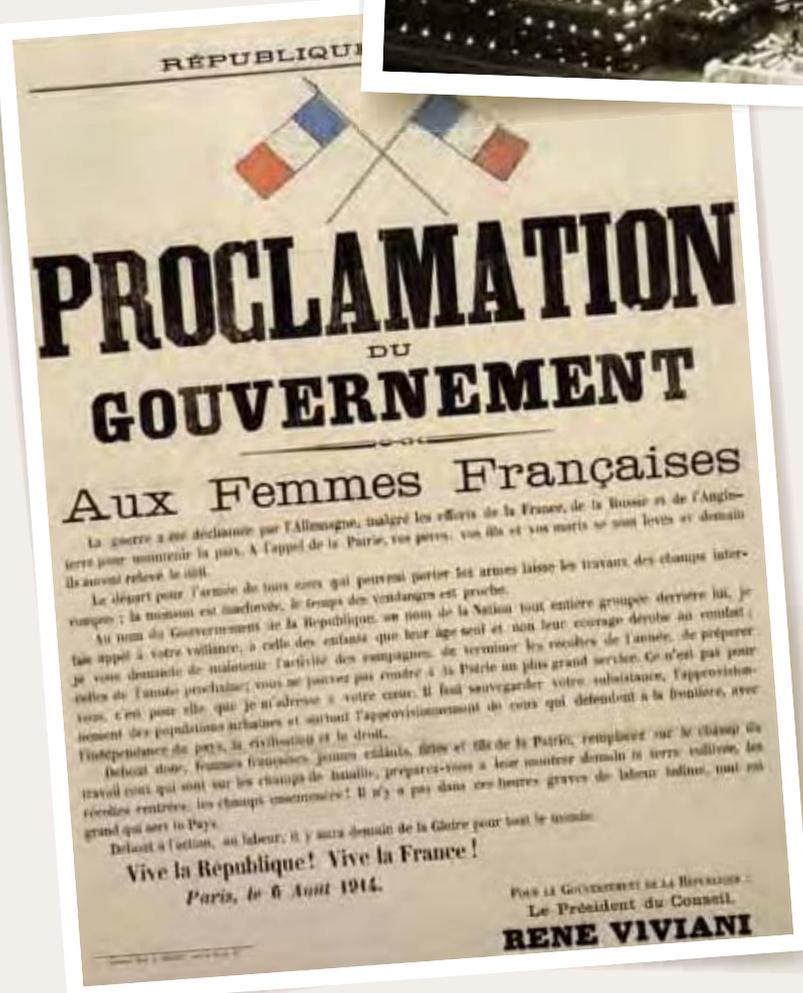




Juin 1914, René Viviani, président du Conseil et son cabinet.



Les munitionnettes, 450 000 femmes font tourner les usines d'armement pendant la guerre de 1914. (BNF)



L'appel aux femmes françaises, le 6 août 1914 : « Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille ! »



René Viviani  
à la Une du Time,  
19 mai 1923

Parue dans « Les Hommes du jour », 31 octobre 1908, cette caricature du ministre René Viviani dans un hamac de toiles d'araignées fait partie des amabilités politiques de l'époque...



Sculpture de Marius Cladel, inaugurée le 14 novembre 1935, ce buste de René Viviani se trouve aujourd'hui dans les jardins de l'Hôtel du Châtelet, siège du ministère du Travail.



Statue inaugurée à Alger le 5 mai 1930, décapitée lors des événements de 1962, ramenée en 1963 à Bourgneuf.

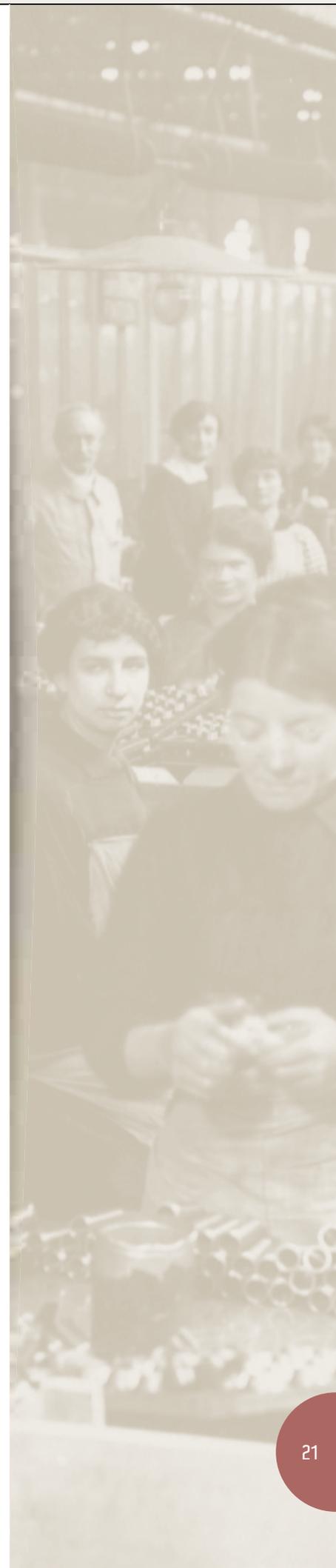


La statue est de François-Léon Sicard, le fondeur est Gustave Leblanc-Berbedienne, la photo est prise par Marie-Hélène Pouget-Chauvat / mairie de Bourgneuf

de la maladie d'autoritarisme du président du Conseil. Son discours commence par des propos très autoritaires, selon lesquels il entend « Faire preuve de fermeté », avec des personnes qu'il ne connaît pas encore et avec lesquelles il n'a pas encore travaillé. « D'une fermeté qu'il ne souhaite pas avoir à employer tout en ne voulant pas que sa bienveillance dégénère en faiblesse. » Son deuxième propos, plus intéressant, est qu'il entend bien rester un militant, car il veut bien entendu conserver son siège de député. Il appelle même ses fonctionnaires à se couler, en quelque sorte, dans une partie de ses attitudes, en des termes qui devraient servir de leçon ultérieurement : « Vous savez qui je suis et ce que je suis, je suis ministre socialiste, je ne vous demande pas par là d'adhérer, comme hommes, à une politique. Ici il n'y a pas de politique, il n'y a que le labeur. Mais je veux que ce ministère soit la maison du travailleur. Je veux que dans les rapports que vous aurez avec les travailleurs se manifestent une largeur d'idée, une ouverture de cœur, un parti pris visible de cordialité et de sympathie. Messieurs, je compte sur vous pour la préparation des réformes sociales ». Viviani entend donc rester un ministre militant et demande à ses fonctionnaires, en quelque sorte, d'exercer une fonction publique militante.

La presse, évidemment, se régale de sortir tous ces petits discours, ou morceaux de discours, en particulier le grand discours du 6 novembre, prononcé à la Chambre. C'est en fait le second de cette période puisque le premier est celui de Clemenceau, qui va étaler le programme défini pendant ces précédents Conseils des ministres avant la lettre.

Le discours de Viviani est très pauvre sur le plan programmatique, il annonce tout de même les réformes du contrat de travail, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Mais le plus intéressant dans sa première partie est ce que l'on pourrait appeler une définition progressiste d'un ministère du Travail, que l'on pourrait distinguer d'une définition libérale, ou encore d'une définition conservatrice et droitière. Un ministère progressiste du Travail contient d'abord une définition négative : « Ce n'est pas préparer la révolution sociale ni résoudre la question sociale ». Puis vient une définition positive : « Il est le préparateur des réformes sociales, penché sur les travailleurs, discernant leurs besoins, donnant toutes les satisfactions à leurs réclamations légitimes sous la forme de projets de loi précis. Il reprend les revendications ouvrières sans en diminuer l'éclat pour les apporter à la tribune du Parlement. » Il y a un petit regard paternaliste : il s'agit de protéger le travailleur, éventuellement de le moraliser. Mais en matière de paternalisme, Clemenceau est allé beaucoup plus loin. Il a déclaré le 5 novembre que « Les problèmes sociaux étaient aggravés par l'état inorganique des masses ouvrières et l'état d'esprit qui en est trop souvent la conséquence. » En termes voilés, les problèmes des grèves, des manifestations étaient un état d'esprit très dommageable pour la République. Du discours de Viviani, le 6 novembre, on peut conclure que, selon la première partie du moins, la mission du ministère n'est pas une mission à mi chemin entre les deux parties, n'est pas un rôle de médiation, un rôle neutre entre les patrons et les travailleurs mais une mission dissymétrique créatrice d'un droit protecteur.





Bruno Guérard

“

Je veux que ce ministère soit la maison du travailleur. Il demande à ses fonctionnaires d'exercer une mission dissymétrique, créatrice d'un droit protecteur. Et annonce, près de 40 ans à l'avance, la nécessité d'une Sécurité sociale.

## La presse régionale au cours des 20 jours qui ont précédé la création du ministère du Travail

Le second trait remarquable de ce grand discours du 6 novembre est d'avoir, dans toute sa deuxième partie, tenté d'annoncer, près de 40 ans à l'avance, la nécessité d'une Sécurité sociale et d'avoir tenté d'en convaincre l'ensemble des forces politiques. Il veut donc que la République et la Révolution française soient achevées en accordant au monde ouvrier, qui venait de recevoir la liberté politique, ce qu'il ne pouvait encore recevoir du fait de sa dépendance économique. Le monde ouvrier était à la fois « Un misérable et un souverain ». Il lui était nécessaire d'acquiescer par la loi « Une sûreté de l'individu qui lui permette de jouir de l'existence ». Pour cela, Viviani appelle tous les républicains à surmonter les clivages existants entre socialistes et libéraux.

### Le programme du gouvernement est immense

Cela commence bien entendu par une paix bien armée, ensuite on veut une réforme démocratique de l'armée, le prolongement de l'école, la réforme des procédures pénales et de discipline, la réforme des statuts des cadres de l'armée, une nationalisation d'une compagnie de chemin de fer, la réforme du régime des mines, des réformes démocratiques pour protéger l'individu face à l'arbitraire, la poursuite de la séparation de l'Église et de l'État, la laïcisation de l'école - qui n'était pas faite dans le secondaire - avec l'abrogation de la loi Falloux, une réforme administrative des collectivités locales et du système électoral, des tribunaux administratifs. Voilà pour l'essentiel les réformes démocratiques intégrées dans le programme du nouveau gouvernement.

### Les réalisations seront beaucoup plus modestes

Elles concernent le droit des femmes à percevoir elles-mêmes leur salaire, l'élection des conseillers prud'homaux par l'ensemble des salariés, l'interdiction des économats patronaux et la première codification du Code du travail, le droit d'association pour les fonctionnaires, la création des HBM, ancêtre des HLM, les jardins ouvriers. C'est l'État protecteur des pauvres, dans une dimension d'inspiration parallèle à la démocratisation du Code du travail.

Où était le débat ? Le débat syndical au Congrès d'Amiens coïncide à ce moment du changement gouvernemental avec quelques jours d'avance. Le parti radical est en plein congrès pendant que se constitue le gouvernement à Lille. Il se tient en deux jours et ne parle pas une minute de la nouvelle composition gouvernementale. La seule chose qui intéresse les congressistes est de terminer la loi de séparation.

### Le discours de Jaurès à Tours, avant le congrès du parti socialiste de novembre

En fait, le débat se passe au congrès du parti socialiste de Limoges qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 5 novembre et dans les réunions préparatoires à ce congrès. L'attitude escomptée des socialistes est qu'ils soutiennent leurs collègues montés au gouvernement. Mais il n'en est rien, et en un sens il n'y en a aucune nécessité, puisque le gouvernement a largement sa majorité sans les socialistes.

Les socialistes sont contre toute participation au gouvernement et c'est de Tours que **Jaurès** va essayer de dénouer la crise réelle dans un banquet qui prépare le congrès. Il veut que l'inflexion à gauche soit la plus avancée possible et, pour cela, reconnaît que la combinaison de Clemenceau est une opportunité favorable. L'arrivée d'un second socialiste indépendant est aussi une chose favorable. Mais il va sortir une petite phrase qui va offrir un compromis entre le refus des socialistes de participer et de soutenir ce gouvernement et, malgré tout, une opposition constructive. Voilà comment il exprime sa proposition : « Je dis aux radicaux, j'affirme que, si la politique radicale-socialiste vient à sombrer, ce ne sera pas de la faute des socialistes ni sous leur responsabilité. Tout ce que nous pourrons faire pour la réalisation des réformes, nous le ferons. Si le gouvernement nouveau a vraiment des pensées de réformes, ce n'est pas par nous qu'il sombrera ». C'est-à-dire qu'il envisage, derrière les contradictions internes des radicaux, ou celles résultant des ambitions des groupes républicains et radicaux, que cette combinaison ne va pas durer longtemps, qu'ils vont s'enfermer dans leurs contradictions, mais qu'il peut y avoir tout de même des réformes dans cette phase relativement favorable et que cette étape d'usure du radicalisme par le pouvoir va ouvrir une nouvelle étape favorable aux socialistes. Nous voyons dans ces éditoriaux de Jaurès dans « L'Humanité » qu'il a sur cet avenir une conviction formidable, qu'elle est portée par ces événements sociaux et politiques de 1906 et par l'accueil qu'ils ont auprès de la classe ouvrière.

Mais tous les socialistes, ainsi que ces grandes personnalités du radicalisme

qui ont fait ce petit âge de l'apogée du radicalisme en 1906, ne se rendent pas compte qu'ils vont être pris de vitesse par des contradictions qui vont conduire à la guerre. Ce gouvernement, dans les mains de Clemenceau, va commencer de son côté sa dérive vers une politique beaucoup plus centriste, voire droitière. Au congrès socialiste de Limoges, Jaurès est vivement combattu par Jules Guesde, et bien entendu par la majorité des socialistes. Il n'obtiendra même pas un soutien à sa fameuse phrase d'un soutien négatif. Ils vont décider de s'abstenir unanimement, ce qu'ils feront effectivement, y compris Jaurès bien entendu.

Mais une dernière anecdote, un événement inattendu survient immédiatement après le prononcé du discours de Viviani qui enthousiasme son auditoire. Les socialistes sont pris à revers par une habitude et une technique parlementaire de l'époque qui était celle-ci : lorsqu'un député avait fait un magnifique discours, il était fortement applaudi par ses collègues debout et l'un d'entre eux prononçait une demande, l'affichage du discours à toutes les portes des mairies de France. Le 6 novembre, surpris par cette pratique parlementaire, tous ces socialistes, qui avaient été unanimes pour s'abstenir lors de l'approbation du gouvernement, vont se diviser, la moitié votant l'affichage, poussés par leur souci de « propagande ». L'autre moitié reste sur la position d'abstention décidée au congrès. Bien entendu, le lendemain et le surlendemain, dans « L'Humanité », on lit les explications des positions prises par les uns et des autres, pourquoi, malgré tout, ils ont tout de même voté l'affichage, en particulier Jaurès,





Bruno Guérard

“

Les socialistes ne souhaitent pas soutenir les radicaux au pouvoir. Pourtant « Tout ce que nous pourrions faire pour la réalisation des réformes, nous le ferons ». Jaurès.

## La presse régionale au cours des 20 jours qui ont précédé la création du ministère du Travail

et de Pressensé. Ils ont été pris à la fois par l'éloquence de Viviani et par sa fidélité socialiste personnelle qui transparaissait tout particulièrement dans ses propos.

Viviani et Clemenceau vont avoir des destins politiques très contradictoires. Viviani mourra peu de temps après la guerre mais restera au gouvernement, tandis que Clemenceau sera chassé du pouvoir, au bout de deux ans et demi, par les grèves de Draveil et les incidents survenus à cette occasion, faisant plusieurs morts parmi les grévistes. Viviani reste ministre du Travail sous le gouvernement Briand qui succède au gouvernement Clemenceau. Il reste au pouvoir jusqu'en 1917. Clemenceau n'y revient qu'une fois Viviani parti du gouvernement.

Ce sont finalement deux acteurs de premier plan de cette heureuse parenthèse et de cette apogée de la Belle Époque. Mais ils sont aussi les préparateurs et les acteurs incontournables de cette terrible catastrophe de 1914-1918 et des catastrophes en chaîne qui vont en résulter. Ils étaient capables d'imaginer une République démocratique, réformatrice, mais ils ne parviendront pas à surmonter les contradictions de la IIIème République, liées aux conflits inter-impérialistes qui dominent l'Europe, qui vont dominer le monde avec les expansions coloniales et déboucher sur la guerre de 1914-1918. ■

### **Bernard Laurençon**

Merci Bruno pour ce tour d'horizon, à la fois anecdotique et centré sur les 20 jours qui consacrent Viviani comme premier ministre du Travail et de la prévoyance sociale.

Nous allons maintenant voir avec Dominique Guyot une histoire plus longue que celle passée à son ministère, celle de l'homme Viviani : d'abord retracer son origine, retracer sa lente mais brillante évolution pour en faire le ministre qui a été à l'origine, bien sûr, de notre ministère du Travail.

# Recherches historiques sur l'homme René Viviani, 1<sup>er</sup> ministre du Travail (1863-1925)

## DOMINIQUE GUYOT

Rappelons tout d'abord comment est venue l'idée de travailler sur René Viviani. Quand nous avons commencé, vers 2003, à travailler au Comité d'histoire à la préparation de la célébration du Centenaire de la création du ministère du Travail, nous nous sommes aperçus que nous disposions de peu d'informations sur ce ministre du Travail, comme à peu près sur tous les ministres du Travail, mais celui-là en particulier d'autant plus qu'il avait été le premier. Certes, il y avait des notices biographiques (Dictionnaire des parlementaires, le Maïtron, etc.), mais pas de synthèse sur l'homme et sur sa vie. De façon caricaturale, on retrouvait toujours les mêmes clichés : l'anticlérical qui voulait « éteindre les étoiles », le président du Conseil irresponsable qui, en 1914, a pris la décision de faire reculer les troupes de 10 km, le brillant avocat mort fou, etc.

D'où cette recherche encouragée et soutenue par Francis Hordern, décédé en mars dernier et auquel je rends hommage pour son amitié chaleureuse et exigeante sans laquelle ce travail ne serait pas sorti. Je n'ai pas eu la prétention de faire une biographie. D'ailleurs, je peux l'annoncer car l'auteur, M. Valentin ici présent me l'a confirmé, une biographie de René Viviani sera prochainement publiée, nous permettant de disposer d'une vision complète du personnage.

En me coulant dans la ligne tracée par les interventions de mes deux prédécesseurs, je voudrais attirer plus particulièrement l'attention d'abord sur l'homme engagé, c'est-à-dire l'avocat, le journaliste, le député. C'est me semble-t-il, le bloc fondamental.

Ensuite, aborder deux aspects méconnus, à savoir « Viviani l'Algérien » comme la presse le surnommait, et le féministe convaincu. Enfin, le ministre du Travail. J'évoquerai plus brièvement le président du Conseil sur une période qui reste à investiguer. Pour commencer, un peu de généalogie pour comprendre l'histoire de la famille Viviani.

### La famille Viviani

En décembre 1833, un italien de Livourne, Raphaël Viviani, arrive en Algérie avec son épouse corse d'Ajaccio et leur petit garçon qui a une dizaine de mois.

Raphaël Viviani travaille dans le bâtiment et principalement pour l'Armée dont les constructions sont en plein développement aux lendemains de la conquête de l'Algérie. Il part s'installer dans une toute petite bourgade connue sous le nom de Biscuit-Ville car il y avait un bâtiment contenant les vivres de l'armée, dans une cuvette de la vallée de la Mekerra au sud d'Oran, rongée par la malaria et qui va s'appeler Sidi-Bel-Abbès du nom d'un saint musulman local.

La famille Viviani s'implante dans la nouvelle ville de Sidi-Bel-Abbès construite en carré par la Légion étrangère qui, installée sur place depuis le début, va assainir la zone très marécageuse, ce qui va permettre le développement d'une forte colonie, d'autant plus vite qu'elle est sécurisée par la présence de l'armée. C'est dans cet endroit que la famille Viviani s'agrandit. Le fils de Raphaël, Édouard Viviani, d'abord clerc d'huissier, devient un homme influent, un très important agent d'affaires en facilitant la création et le développement d'activités commerciales et immobilières sur Sidi-Bel-Abbès.





Dominique Guyot

## Recherches historiques sur l'homme René Viviani, 1<sup>er</sup> ministre du Travail (1863-1925)

Il se marie avec une jeune institutrice qui vient de métropole avec toute sa famille car le père a été expulsé de Mazamet après 1851, période au cours de laquelle les opposants à l'Empereur ont été repoussés vers l'Algérie. Édouard Viviani va devenir conseiller général et entreprend sur le tard une licence en droit.

Le couple Viviani a deux enfants : Jeanne Viviani qui se mariera avec un jeune magistrat originaire d'Alsace, région d'où viennent de nombreux arrivants en Algérie à cette époque, et Jean-Raphaël-Adrien-René Viviani connu sous le prénom de René.

René passe sa jeunesse à Sidi-Bel-Abbès, fréquente une école maternelle tenue par des religieuses, puis l'école primaire tenue par les Frères de la Doctrine chrétienne avant d'aller au lycée à Alger où il se fait remarquer, tant pour son intelligence que pour sa turbulence. Celle-ci lui vaut d'ailleurs d'être mis à la porte l'année de son baccalauréat, sanction assortie d'une interdiction de tous les lycées, ce qui fait qu'il se retrouve à Marseille, dans une boîte à bac. Il revient bachelier en Algérie où il commence son droit qu'il poursuivra à Paris. Pour essayer de maîtriser son accent, il s'entraîne à apprendre et à réciter du Racine et du Bossuet. Il fréquente des « cercles d'étudiants » qui sont un peu le « Sciences-Po » de l'époque et qui préparent les futurs avocats aux carrières politiques. Il passe sa licence la même année que son père et prête serment d'avocat à la Cour d'appel d'Alger en 1887. A cet instant, son projet est de rester auprès de son père en Algérie où il a conservé de fortes attaches. Mais repéré par le bâtonnier de Paris qui fait pression sur son père, René Viviani va s'installer définitivement dans la capitale.

### **Viviani, avocat, journaliste et parlementaire**

Arrivé à Paris, il y suit l'entraînement de la Conférence du stage des avocats. Derrière cette étiquette d'essence professionnelle se trouve une écurie pour former l'élite des hommes « qui comptent » : députés, sénateurs, etc. C'est un sésame pour le Barreau et une carrière politique. Élu premier secrétaire, il devance Jules Jeanneney qui sera le président du Sénat en 1940. C'est au sein de cette Conférence du stage, qu'il est remarqué entre autres par Alexandre Millerand qui, son aîné de quatre ans est déjà une personnalité connue : avocat, journaliste, socialiste anticlérical franc-maçon. Viviani va devenir son principal collaborateur, au plan professionnel et politique.

Dès lors, Viviani va rester sur la voie, la trace de son mentor auquel il veut et va certainement ressembler. Viviani est d'abord et avant tout un juriste, un avocat, un plaideur véhément, passionné par les causes justes et éternelles de la défense de l'Homme. Il réagit violemment aux injustices et s'oppose à la magistrature, aux autorités politiques. Particulièrement agressif, il est rappelé à l'ordre et même sanctionné par les tribunaux ; le conseil de l'Ordre des avocats, obligé de reconnaître ses qualités professionnelles, doit le défendre. Il attaque aussi le Garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur qu'il accuse d'organiser des affrontements à la Bourse du travail et il lui arrive, comme à Toulouse, d'être suspendu immédiatement et dans l'incapacité de pouvoir plaider pour la personne qu'il devait défendre. Il va aussi très loin dans ses plaidoiries et se trouve menacé de passer

“

Au lycée à Alger, René se fait remarquer, tant pour son intelligence que pour sa turbulence.

en Cour d'assises, mais le gouvernement hésite de crainte qu'il ne gagne. Cette forme d'aveu d'impuissance du gouvernement, à une époque où un journaliste se retrouvait facilement aux Assises pour outrage au chef de l'État, montre la force de l'éloquence et de l'emprise que, jeune avocat, Viviani commence à acquérir.

Faisant équipe avec Millerand, ils défendent les ouvriers à l'occasion de conflits du travail : à Carmaux, lorsque les secrétaires des syndicats parisiens refusent, par crainte des représailles, de déposer, comme l'impose la loi de 1884, la liste des noms et adresses des membres du syndicat. Millerand et Viviani défendent également les grévistes des mines du Nord en allant s'installer à Béthune pendant plusieurs semaines pour être plus proches du tribunal. Ils interviennent aussi pour défendre les garçons de café, les ouvriers du Métropolitain, les grévistes de Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Montceau-les-Mines, etc.

L'activité du duo ne se limite pas au Barreau, il va aussi se développer dans la presse. Viviani entre en 1890 dans un journal « La Petite République française », qui va devenir « La Petite République », journal ouvert à toutes les tendances du socialisme qui est dirigé par... Alexandre Millerand. Il y retrouve Jean Jaurès, Camille Pelletan. Viviani va en devenir rapidement le rédacteur en chef tout en continuant son activité au Barreau. Il va accentuer l'action particulièrement anticléricale du journal, s'en prenant au clergé qu'il accuse de diffuser des paroles antirépublicaines au cours des sermons.

Défenseur avant tout, Viviani se fixe des règles. Il refuse, par exemple, de défendre des fraudeurs et de plaider contre l'État en matière financière. Il refuse aussi de défendre, en raison de son antisémitisme, Pierre Biétry, responsable de la Fédération nationale des jaunes.

Dans le même temps, l'homme n'est pas d'une grande souplesse, même à l'égard des siens. Rédacteur en chef du journal « La Lanterne », il refuse de publier ce que l'on appelle aujourd'hui de la publicité rédactionnelle en faveur de la Compagnie du gaz de Paris. Sommé d'obéir par le Conseil d'administration, il refuse de se soumettre et de démissionner. Licencié, il demande avec succès à d'autres journaux une place pour s'exprimer. Il est certes déjà installé dans le journalisme, le coup est risqué. Mais il est remarqué et récupéré par Jaurès qui crée « L'Humanité ». Il fait partie des six rédacteurs politiques de ce nouveau quotidien.

Après l'avocat et le journaliste, un troisième élément manquait à Viviani : un mandat parlementaire. Un tel homme ne pouvait rester éternellement derrière Millerand et devait aussi à son tour se présenter devant des électeurs.

Il envisage de se présenter à Sceaux mais choisit finalement le quartier Saint-Victor La Sorbonne dans le Vème arrondissement de Paris : quartier tenu par un conservateur mais aussi connu comme par la présence des Creusois, ce qui permet de comprendre sa « délocalisation » politique ultérieure. Sa profession de foi est tout à fait dans la ligne socialiste : liberté absolue du syndicat, protégée par la loi, instruction intégrale et



## Recherches historiques sur l'homme René Viviani, 1<sup>er</sup> ministre du Travail (1863-1925)



Dominique Guyot

“

Elu député dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris en 1893, réélu en 1898, ses interventions sont fortes, argumentées et passionnées.

enseignement professionnel, limitation de la journée de travail, suppression du marchandage, etc. Il est élu en 1893.

Sa notoriété est incontestable ainsi que le montre sa présence aux côtés de nombre de personnalités diverses dans un « Album Mariani », sorte de Who's Who publicitaire dans lequel les personnalités en vue placent quelques lignes favorables au vin Mariani, boisson tonique contenant de la cocaïne qui restera en vente en France pratiquement jusqu'à la Seconde guerre mondiale. René Viviani y vantera la supériorité du vin Mariani sur la Veuve Clicquot !

Député en 1893, réélu en 1898, Viviani, comme l'a rappelé Bruno Guérard, a le plaisir de voir son nom dix-sept fois à « l'affichage », c'est-à-dire qu'à dix-sept reprises, ses collègues parlementaires vont voter l'affichage dans chaque mairie de France de discours qu'il a prononcés. Ses interventions, marquées par le style de l'époque, sont fortes, argumentées et passionnées et certaines constituent de véritables « morceaux choisis » : contre les lenteurs de la Justice, contre le secret de l'instruction et le pouvoir exorbitant des juges d'instruction, la création de l'impôt sur le revenu et d'un impôt sur les successions. Il intervient dans le débat sur le rôle de la Banque de France, sur le rôle des banques en général, en soulignant la nécessité d'une solidarité professionnelle de façon à ce que industriels, commerçants et artisans puissent bénéficier de prêts pour développer leur activité. Il contribue à dénoncer le scandale de Panama : son intervention sera à l'affichage, obligeant en quelque sorte le gouvernement à prendre

des mesures contre des magistrats. Au prix de quelques contorsions oratoires, il va soutenir son ami Millerand nommé ministre du Commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes dans le gouvernement de défense républicaine de Waldeck-Rousseau dont Norbert Olszak a souligné l'importance. Il apporte son soutien tout en disant que « le président du Conseil a été et reste l'ennemi de mes amis et le mien » et en même temps qu'il faut soutenir quelqu'un qui a fait partie du parti socialiste, et « dont je salue la bravoure tranquille et décidée ». Millerand obtiendra la confiance de la Chambre.

À l'expiration de son deuxième mandat, Viviani va prendre part au débat sur les associations, à la lumière de l'anticléricalisme qu'on lui connaît. Il déclare notamment qu'« il n'y a pas la liberté religieuse et la liberté civile, il y a la liberté humaine que la loi régleme » et un certain nombre d'autres phrases de cette nature qui lui valent la haine de la droite et du journal La Croix qui, à l'époque, n'est pas en reste dans une attitude profondément réactionnaire.

Le côté provocateur de Viviani est quasi permanent : il n'hésite pas à déposer un projet de loi pour abroger la loi de 1873 qui a déclaré la construction de la basilique du Sacré Cœur d'utilité publique au prétexte que, précisément, des prêtres s'y livrent à des sermons antirépublicains. Le texte aurait été adopté si un député n'avait fait remarquer que cela risquait de mettre un certain nombre d'ouvriers au chômage. Viviani, collant toujours à Millerand, fait comme lui et devient franc-maçon. Il adhère au Grand Orient de France où il ne semble pas avoir eu une activité particulière

mais, en tout cas, il a fréquenté le milieu maçonnique cher à la III<sup>ème</sup> République.

En avril 1902, il se représente dans le V<sup>ème</sup> arrondissement lors de nouvelles élections législatives. La campagne est difficile mais Viviani a quelques faiblesses pour une poétesse. Pour elle, il délaisse des soirées de débats et va perdre son poste de député. Privé de tribune politique, l'avocat et le journaliste reprennent - naturellement - leurs marques. Il reste toujours à la fois le défenseur des organisations syndicales, des ouvriers, des hommes politiques et des journalistes agressés et il participe régulièrement à « L'Humanité » où il tient des tribunes régulières. En même temps, il reste lié au Parti socialiste et participe aux congrès de Lyon, Tours et Rouen tout en étant en quelque sorte en retrait : ainsi il n'assistera jamais aux réunions de la Commission nationale administrative à laquelle il a été nommé.

### « Viviani l'Algérien »

Viviani n'a jamais rompu les liens avec l'Algérie, son pays natal. Il y fait de fréquents séjours pour y retrouver sa famille et participe à des réceptions, donne des conférences, provoque au passage quelques duels pour venger l'honneur de son père auquel des inconscients ont manqué de respect. L'avocat y plaide souvent en matière pénale et le journaliste écrit, même à partir de Paris, dans plusieurs journaux d'Algérie, mais toujours en prenant à cœur la défense des intérêts de l'Algérie. Il guerroye contre le Gouverneur général, omniprésent, particulièrement prégnant et il défend une Algérie sous tutelle et malmenée par le pouvoir politique.

Pour lui, l'Algérie est considérée comme un « purgatoire administratif pour fonctionnaires tarés et officiers mal notés et pour les fils de familles ruinées à la moralité douteuse ». Il dénonce ainsi à la vindicte publique le sous-préfet d'Avesnes qui a commandé le feu lors de la fusillade de Fourmies (neuf morts et 35 blessés) en le qualifiant d'imbécile et cruel ayant déshonoré Constantine où il naquit. Pour faire bonne mesure, lorsqu'il est à la Chambre, Viviani n'hésite pas à contester le vote des crédits pour l'Algérie et dépose systématiquement des amendements pour la réduction de 40 % des salaires du Gouverneur général et pour la suppression de ses fonds secrets.

L'action des Viviani père et fils maintient une pression permanente et pugnace qui indispose les représentants officiels locaux qui néanmoins redoutent que le fils ne brigue un poste de parlementaire local, voire le poste de Gouverneur. Tout cela lui vaut, de la part de ses coreligionnaires, une notoriété incontestable et l'enfant du pays sera inévitablement le président de « l'Algérienne », association qui regroupe les Algériens venus en métropole. Resitué dans l'époque, ce vocable recouvre la population de souche européenne venant d'Algérie et non les « indigènes » dont les droits ne sont pas reconnus. Toujours est-il que le titre de « Viviani l'Algérien », que l'on retrouve très souvent dans la presse de l'époque, est empreint de respect et d'affection à l'égard de celui qui a toujours défendu son pays natal.



## Recherches historiques sur l'homme René Viviani, 1<sup>er</sup> ministre du Travail (1863-1925)

### Viviani féministe

Qualifier de féministe un homme qui ne dissimulait pas un attrait immodéré pour les jupons et que la presse présentait comme « un homme à femmes » et « arrivé par les femmes » peut paraître curieux.

Pourtant, le jeune Viviani est encore étudiant quand il commence à écrire des articles pour le journal « Le Droit des femmes » et à militer dans l'association portant le même nom, créée dès 1870 par Léon Richer, homme totalement désintéressé et défenseur reconnu des droits des femmes. Historiquement, cette association se réunissait dans les locaux du Grand Orient de France dont Léon Richer était membre. Quand on sait le temps mis par cette obédience maçonnique pour accueillir les femmes, le rapprochement ne manque pas de sel !

Viviani racontait que ce qui le motivait était l'image de sa mère institutrice, instruite, titulaire du brevet supérieur à laquelle il n'aurait jamais voulu manquer de respect. Il considérait qu'il était absolument indispensable qu'elle ait la plénitude de ses droits civiques et qu'elle puisse voter. Il a longtemps milité dans l'association où il a été chargé des études juridiques, a rédigé les comptes-rendus. Secrétaire des congrès, il est devenu le vice-président de la Ligue des femmes dont il fut toujours un actif défenseur. La liaison qu'il a entretenue avec Marguerite Durand, la fondatrice du journal « La Fronde », réalisé intégralement et uniquement par des femmes, a nourri son action qui s'est développée au plan politique. Viviani a soutenu, déposé ou encouragé un certain nombre de textes qui seront évoqués plus loin et notamment

le droit des femmes à être témoins dans les actes d'état civil, l'élection des femmes dans les tribunaux de commerce, l'admission des femmes aux Beaux Arts et l'accès des femmes licenciées en droit au Barreau. Le Don Juan s'est aussi, par intérêt diront méchamment certains, battu pour la suppression du délit d'adultère. À l'époque, le Code pénal punissait d'une peine de prison l'adultère féminin et seulement d'une amende, l'adultère masculin. Quant au meurtre, par le mari, de l'amant, et éventuellement de l'épouse, surpris au domicile, il était « excusable » ! Il fut longtemps, après Victor Hugo et Victor Schœlcher, le Président d'honneur de la Ligue du droit des femmes.

### Le premier ministre du Travail et de la prévoyance sociale

1906 est une excellente année pour Viviani. En janvier, il se marie ; en avril, il est réélu député et devient ministre en octobre.

Il épouse donc en janvier 1906, à la mairie du VII<sup>ème</sup> arrondissement, Isabelle de Bouhélier-Lepelletier plus jeune que lui. C'est la fille d'un homme politique, un ancien Communard qui va virer au Boulangisme, un grand bretteur devant l'Éternel et conseiller municipal de Paris. Isabelle de Bouhélier-Lepelletier est divorcée d'un premier mariage dont elle a deux enfants. Ils vivent ensemble depuis plusieurs années et Viviani est très attaché à ses deux beaux-fils. L'acte de mariage révèle un détail intéressant : un témoin du marié est Aristide Briand et un de la mariée est Georges Clemenceau, sénateur du Var.

“

Journaliste, il prend toujours à cœur la défense des intérêts de l'Algérie contre le pouvoir politique, depuis Paris.

Battu aux élections législatives de 1902, Viviani occupe le terrain au Barreau et dans le journalisme. Après plusieurs sollicitations, il envisage d'aller à Saint-Etienne, à Grenoble, il reste finalement à Paris et il bat au deuxième tour, mais largement, celui qui l'avait battu au précédent scrutin. Dans le cadre des événements évoqués par Norbert Olszak et par Bruno Guérard, il est bien placé dans le jeu politique.

Pourquoi va-t-il être choisi comme ministre ? Plusieurs points militent en sa faveur. C'est un homme neuf qui n'a jamais été ministre. C'est un avocat qui connaît les conflits sociaux, un négociateur et Norbert Olszak a souligné l'importance du nombre de jours de grèves de la France de l'époque. C'est un socialiste certes, mais un socialiste indépendant. Aux côtés d'un Clemenceau qui va mener la politique du bâton, il n'est pas inutile d'avoir quelqu'un qui puisse mettre du liant, connaissant les organisations syndicales et le socialisme révolutionnaire. Assez rapidement sollicité, Viviani donne son accord, sans trop savoir quelle sera la configuration de son futur ministère. Au départ, on parle d'un ministère du Travail et de l'hygiène publique. Puis, contrairement aux souhaits des socialistes, le ministère n'aura pas la main sur les mines (le lobby des ingénieurs des mines et des polytechniciens a pesé sur le choix), ni sur l'hygiène publique dirigée par un député fin connaisseur des questions sociales.

Le nouveau « ministre du Travail et de la prévoyance sociale » se trouve dans une configuration particulière dont il n'a pas nécessairement pris conscience, à savoir qu'il doit constituer un nouvel organisme par la réunion de parties préexistantes,

c'est-à-dire que, comme Bruno Guérard l'a indiqué, il n'aura pas de crédits spécifiques pour créer une nouvelle structure. D'un côté, Clemenceau développe une feuille de route qui comprend les retraites ouvrières, l'application de la durée de travail de 10 heures, les contrats de travail collectifs, l'extension de la loi sur les accidents du travail, l'amélioration de la loi de 1884 sur les syndicats. C'est un menu particulièrement lourd dont la réalisation, à budget constant, apparaît difficile. D'un autre côté, on se demande ce qui peut être fait de nouveau : le Conseil supérieur du travail a déjà été créé par Millerand, l'Office du travail a été créé en 1891, l'Inspection du travail en 1892 et la Direction du travail existe déjà.

Tous les députés se demandent comment Viviani va se présenter à la Chambre des députés pour aborder la question budgétaire et les programmes alors qu'il n'a pas de moyens nouveaux. L'exercice de style particulièrement difficile dans lequel Viviani va exceller consistera à parler de tout sans aborder les conditions de réalisation du programme. Il va parler des droits éclatants, des devoirs sévères, concepts qui réapparaissent régulièrement dans l'horizon politique... Il parle d'arrêter le conflit entre la misère et la propriété, affirme que la propriété doit rester le bien suprême de l'homme. C'est dans ce discours que l'on trouve la phrase qui lui sera toujours reprochée, même après sa mort : « Ensemble et d'un geste magnifique nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera plus ». Ce sursaut viscéral d'anticléricalisme, inévitable chez Viviani, conduit la presse à considérer que la création d'un ministère du Travail n'était en fait que celle d'un ministère « du bonheur



Dominique Guyot

“

Motivé par l'image de sa mère, il fut toujours un actif défenseur des droits civiques des femmes.

## Recherches historiques sur l'homme René Viviani, 1<sup>er</sup> ministre du Travail (1863-1925)

à venir ». Devant le Sénat, Viviani sera plus prudent, avec moins d'emphase. Les crédits sont votés, certes à budget constant, mais il a surmonté l'épreuve.

De leur côté, les syndicats sont très partagés sur l'intérêt et la nécessité de la création de ce ministère du Travail. Il existe une forte opposition. Deux citations paraissent illustrer parfaitement la situation. Dans une déclaration, « le Syndicat de l'alimentation réuni à la Bourse du travail de Paris adresse ses félicitations au camarade René Viviani, ministre du Travail, voit en sa présence au sein du cabinet Clemenceau le triomphe de la classe ouvrière et de la démocratie dont il est un des fils, met en lui sa confiance pour l'accomplissement des réformes sociales. ». De son côté, « le Syndicat de la boulangerie, réuni [lui aussi] à la Bourse du travail de Paris, adresse au renégat Viviani, ministre du Travail, l'expression de son mépris, dénonce aux démocrates les agissements hypocrites de ce domestique du patronat, décide de manifester en masse le 20 juin 1907 contre les agissements ministériels et gouvernementaux. »

Il est évident que les syndicats ne se sont pas rués sur le ministère du Travail pour obtenir la satisfaction de leurs revendications.

L'équipe de Viviani présente des caractéristiques intéressantes. Il choisit comme directeur de cabinet Joseph Paul-Boncour, avocat comme lui. Ancien secrétaire particulier de Waldeck-Rousseau, c'est alors un grand spécialiste des questions syndicales auxquelles il a consacré sa thèse. Il y a aussi Albert Métin - Gabriel Mignot ici présent pourrait nous en parler car il a

fait des recherches sur ce franc-comtois méconnu<sup>(1)</sup>. Métin est un professeur agrégé d'histoire. C'est lui qui, pour justifier la création du ministère du Travail, a donné l'exemple de la Nouvelle-Zélande que personne ne connaissait. Le troisième homme de l'équipe ministérielle, Albert Peyronnet, est un magistrat devenu avocat. Ces trois hommes, qui appartiennent au monde du droit, solliciteront et obtiendront des mandats électifs et seront ministres du Travail. Il est intéressant de souligner que des présidents du Conseil choisiront un ministre du Travail dans le vivier originel de Viviani.

### Le nouveau ministère est de taille modeste

En 1907, l'administration centrale compte 107 agents et les services extérieurs, c'est-à-dire l'Inspection du travail, la Statistique générale de France et l'Office du travail, 253.

Le jeune ministère du Travail est hébergé rue de Bellechasse, dans les locaux de la direction des Cultes, en voie de disparition en raison de la loi de 1905, ce qui pourrait être interprété comme une revanche pour un anticlérical comme Viviani. Un des premiers chantiers pour ce dernier est d'essayer de trouver des locaux pour réunir tous ses services éparpillés dans Paris. Il lorgne sur le grand séminaire Saint-Sulpice, « libéré » par la loi de 1905. Finalement, le palais archiépiscopal du 127 rue de Grenelle, avec les cours et jardins qui en dépendent, sont, par décret, affectés au ministère du Travail, après le départ du Cardinal Richard. Le temps manque pour décrire la manifestation de départ du Cardinal.

<sup>(1)</sup> Gabriel MIGNOT, ancien délégué à l'Emploi  
La contribution d'Albert Métin (1871-1918) au droit du travail et à la législation sociale,  
Les Cahiers du Comité d'histoire n°9, février 2008.

Les locaux ne sont, hélas, pas en bon état pour accueillir ce nouveau ministère et une entorse est faite à la règle du budget constant. Pour effectuer les travaux de restauration (électricité, chauffage à la vapeur, etc.) dans les locaux de l'hôtel du Châtelet, ancien Archevêché, il faut avoir recours au budget des Beaux Arts. De fait, le ministre ne pourra véritablement entrer dans l'hôtel du Châtelet qu'en 1909, soit trois ans après sa nomination. « L'Humanité » révélera que la longueur des travaux a facilité l'intervention de cambrioleurs venus en novembre 1908 s'approprier des bronzes dorés.

### **Premiers dossiers, premières difficultés**

Le premier dossier que Viviani doit gérer est l'application de la loi sur le repos hebdomadaire votée le 13 juillet 1906. Norbert Olszak a rappelé, à juste titre, que l'article 2 de la loi posait le principe du repos collectif mais, par le jeu des dérogations, constituait une véritable usine à gaz. Personne n'est content : ni les employeurs, ni les syndicats représentés par la CGT, à l'époque seule véritable organisation représentative du monde du travail. Le (nouveau) ministre du Travail tente de se dépêtrer tout en découvrant qu'il n'a pas assez d'inspecteurs du travail pour faire appliquer la réglementation. L'idée de mobiliser les commissaires de police pour dresser les procès-verbaux ne suscite pas l'enthousiasme de son collègue ministre de l'Intérieur et fait même sourire la presse. Il est marqué par cette constatation et se rend compte de sa faible marge de manœuvre au regard des moyens dont il dispose.

En revanche, et compte tenu de son expérience personnelle, sa marge est plus grande dans les conflits sociaux dont il est saisi, parfois au delà de ses strictes compétences ministérielles : à Fougères avec les ouvriers de la chaussure, les dockers, les électriciens qui, pour la première fois vont priver Paris d'électricité, les chemins de fer, les instituteurs, les mineurs de la Loire, les maçons parisiens parmi lesquels il retrouve une assise creusoise, etc. Comme l'écrit Paul-Boncour dans ses mémoires à propos des très nombreuses grèves de l'époque : « Nous avons la prétention d'en avoir réglé quelques unes ».

### **Viviani, négociateur dans les conflits**

Viviani a contribué à résoudre nombre de conflits dans une période où Clemenceau aggravait la répression. Édouard Dolléans, spécialiste reconnu du mouvement ouvrier, relève que la répression a été terrible puisqu'on comptait 20 tués, 667 ouvriers blessés, 392 révocations et une distribution d'au moins 104 années de prison.

La caricature de Viviani assoupi dans un hamac de toiles d'araignées, tout comme le propos de Clemenceau affirmant que Viviani était plus paresseux que brillant (Briand), font partie des amabilités politiques qui ne sauraient dissimuler l'action du ministre du Travail tentant d'endiguer la politique du bâton menée par le président du Conseil. Ce dernier, ayant tenu la barre trois mois de plus que Waldeck-Rousseau, va mettre en scène son départ pour laisser la place à Aristide Briand qui va conserver Viviani comme ministre du Travail.





Dominique Guyot

## Recherches historiques sur l'homme René Viviani, 1<sup>er</sup> ministre du Travail (1863-1925)

### Son action dans le domaine législatif en faveur des femmes

Il ne faudrait cependant pas réduire l'activité de Viviani à ce seul aspect conflictuel. Ce serait ignorer sa participation, son initiative ou son action dans le domaine législatif en faveur des femmes : loi sur le libre salaire de la femme mariée et la contribution des époux aux frais du ménage, éligibilité des femmes au Conseil des Prud'hommes qui a soulevé un tollé à l'idée que des femmes puissent juger des hommes comme des inspectrices du travail pouvant dresser procès-verbal aux patrons alors qu'elles n'avaient pas le droit de vote, loi de 1909 sur les travaux interdits aux femmes et aux enfants dans les locaux commerciaux, loi garantissant le travail et l'emploi aux femmes en autorisant une suspension du contrat de travail durant huit semaines autour de l'accouchement, etc. Viviani portera ce combat en faveur des femmes jusqu'au Sénat en 1923 pour la reconnaissance de leur capacité civique.

### Les textes concernant le monde du travail

Parmi les autres textes concernant le monde du travail, il faut aussi citer les textes sur les Conseils de prud'hommes (1907) qui aboutit, après plus de vingt ans de blocage du Sénat ; sur les Conseils consultatifs du travail (1908) dont l'application n'a pas été probante mais qui a été une tentative d'associer les syndicats à l'étude des dossiers, sur le paiement des salaires des ouvriers pour lutter contre les sanctions pécuniaires et la présence des économats au sein de l'entreprise, sur la limitation de l'emploi de la céruse, fléau équivalent à celui de l'amiante, dont la date d'application

prévue en 1915 sera malheureusement reportée après la guerre etc. Sans oublier l'importante réalisation que constitue le projet de loi sur les retraites du 5 avril 1910.

En 1910, Viviani ne se sent plus très à l'aise dans son activité ministérielle, peut-être même éprouve-t-il une certaine lassitude. Il décide de changer de circonscription lors des élections et de se présenter à Bourgneuf, dans la Creuse, à l'occasion du retrait d'un élu qui lui laisse la place. « Je n'ai pas l'honneur d'être un fils de votre beau pays et d'avoir passé mes jours en ces cadres riants » écrit-il dans sa profession de foi plaidant son nouvel enracinement. Il va probablement regretter sa décision car il laisse sa place dans le Vème arrondissement à Paul Painlevé qui sera élu, contrairement à ce qu'il pensait.

### La loi sur les retraites

Viviani va se trouver en difficulté avec l'application de la loi sur les retraites : comment appliquer une loi qui suppose le traitement de douze millions de fiches, sans moyens. L'annonce du recrutement de 700 personnes soulève une bronca.

C'est à ce moment que Viviani apprend le décès de son père en cure à Vittel. Le coup est dur car ils s'étaient rencontrés peu de temps auparavant. Viviani s'était déjà fait remarquer par une forte sensibilité. Lors du décès de sa mère, il était resté plusieurs mois en Algérie n'arrivant plus à travailler. Cette nouvelle rupture va fortement le marquer compte-tenu des liens qui l'unissaient à son père. Dans le même temps, il se heurte à Briand qui reprend le flambeau

“

Il manque d'inspecteurs du travail pour faire appliquer la loi sur le repos hebdomadaire.

de Clemenceau pour contenir la CGT. C'est à ce moment que Briand fait arrêter des comités de grève des cheminots qui se trouvent dans les locaux de « L'Humanité », journal dans lequel Briand et Viviani écrivent ou ont écrit ! Les désaccords percent, des rumeurs de démission circulent. Briand dément et finalement dénoue la crise en obligeant tous les ministres à démissionner ; deux ne seront pas reconduits, Millerand et Viviani.

### **La codification du Code du travail**

Le dernier chantier lancé par Viviani est important et hautement symbolique. Il réussit à faire débloquer la codification du Code du travail. Cette codification, pourtant prévue à législation constante, est immobilisée depuis de nombreuses années au Sénat. Viviani demande et obtient la mise à l'ordre du jour du Livre 1er. Le texte définitivement voté est promulgué le 28 décembre 1910 mais, depuis deux mois, Viviani n'est plus ministre du Travail.

À partir de ce moment, il décline à plusieurs reprises les postes de ministre qui lui sont proposés mais il renforce son ancrage dans la Creuse en étant élu Conseiller général et réélu à la Chambre sans difficultés en 1914.

### **Viviani est propulsé président du Conseil en juin 14**

Convaincu par Doumergue, il est ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts en décembre 1913 et se trouve propulsé en juin 1914 président du Conseil. Certains éléments qui ont joué en sa faveur lors de sa nomination au poste de ministre du Travail se retrouvent dans cette période

particulièrement tendue. Socialiste opposé à l'allongement de la durée du service militaire, il est le fondateur d'un Parti républicain socialiste qui ne suit pas les guesdistes ; proche des syndicats, il ne fait pas état d'un pacifisme virulent. Il bénéficie désormais d'une expérience ministérielle et se trouve disponible après des élections législatives gagnées par les socialistes. Il réussit à composer un cabinet bien que n'ayant jamais été ministre des Affaires étrangères, poste qu'il cumule avec la présidence du Conseil. Il lui sera reproché de s'être absenté de France en accompagnant, en juillet 1914, le président de la République en Russie puis d'avoir, le 29 juillet, donné l'ordre de faire reculer les troupes de dix km pour bien montrer que la France n'était pas l'agresseur dans le conflit qui naissait. Mais personne ne semble discuter qu'il ait été le digne représentant de la France et son interprète, maintenant le moral et prenant les dispositions nécessaires de la mobilisation.

La situation devient encore plus dramatique lorsque Jean Jaurès est assassiné. Il lance un appel au calme et, au matin du 4 août, lors de l'enterrement, il est décrit comme prostré, en pleurs mais soutenant Mme Jaurès. L'après-midi, la Chambre des députés et le Sénat siègent en session extraordinaire. René Viviani donne d'une voix forte lecture du message du président de la République, Raymond Poincaré, qui appelle à l'Union sacrée :

« La France sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'Union sacrée et qui sont aujourd'hui fraternellement rassemblés dans une même indignation contre l'agresseur et dans une même foi patriotique ».



## Recherches historiques sur l'homme René Viviani, 1<sup>er</sup> ministre du Travail (1863-1925)

Après l'adoption d'une vingtaine de projets de loi nécessités par l'urgence de la situation, René Viviani clôt la session par la déclaration que vous allez entendre <sup>(2)</sup>.

### La voix de René Viviani le 4 août, jour de l'assassinat de Jean Jaurès : extraits

« La Chambre et le Sénat ont voté définitivement les projets que nous avons eu l'honneur de vous soumettre. La Chambre et le Sénat sont, par conséquent, arrivés à l'heure de l'ajournement de leurs séances. En ajournant elle-même ses séances, la Chambre maintient sa session ouverte, la cohésion avec le Gouvernement qui est sur ces bancs et dont tout le monde comprend qu'il n'est pas un Gouvernement de parti mais un Gouvernement de défense nationale.

Avant que nous nous séparions, avant que nos mains tendues s'étreignent, je voudrais, au nom du Gouvernement, remercier la Chambre du magnifique et reconfortant spectacle qu'elle a donné, prouvant que c'est ici que réside l'unité nationale. Jamais n'a été plus vraie qu'en ce jour sacré cette noble fiction constitutionnelle, au nom de laquelle nous proclamons que chacun de nous n'est pas le représentant de sa circonscription, mais celui de la France.

Vous me permettez, avant de descendre de la tribune, de saluer la noble Nation dont vous êtes les dignes représentants. Je salue aussi tous les partis, confondus aujourd'hui dans la religion de la Patrie. Je salue notre glorieuse jeunesse qui, méthodiquement organisée, marche vers la frontière, le front levé et le cœur vaillant.

Je salue enfin la France ! Regardez-la telle qu'elle est : elle a le torse droit, elle porte d'une main qui ne tremble pas le drapeau qui abrite nos espérances et nos fiertés. Maintenant, élevons-nous à la hauteur des souvenirs glorieux de notre histoire, faisons face à notre destin, soyons des hommes. Et, debout une fois de plus, acclamons la France immortelle. »

Viviani sera profondément affecté par la mort de son beau-fils, le plus âgé, dès le début de la guerre le 22 août 1914. Viviani et le maréchal Foch, qui vient également de perdre son fils le même jour dans la même Compagnie, vont avoir un comportement identique en décidant de cacher ces morts à leurs épouses respectives qui leur en voudront, leur laissant espérer un emprisonnement.

Il démissionne en octobre 1915, laissant la présidence du Conseil à Aristide Briand, mais conservant le ministère de la Justice. En 1916, il va avec Albert Thomas en Russie pour obtenir un soutien militaire. En 1917, il effectue un séjour aux États-Unis avec le maréchal Joffre où ils connaîtront un succès inespéré parmi la population, l'éloquence de Viviani ayant contribué à déclencher l'aide américaine. Dès le mois de juin 1917, les Américains seront en France. Dans les années 20, il aura une action importante à la Société des Nations.

En 1922, il se présente dans la Creuse à une élection sénatoriale, suite au décès du titulaire, et est élu. Mais un nouveau deuil le frappe, son épouse décède brutalement dans La Baronnie, leur maison de Seine-Port en Seine et Marne. Isabelle Viviani a joué un rôle important pendant la guerre en créant



“

Le 29 juillet 1914, il fait reculer les troupes de 10 km pour bien montrer que la France n'était pas l'agresseur dans le conflit qui naissait.

<sup>(2)</sup> Je tiens à remercier Madame Isabelle Giannattasio, directrice du département de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale de France, d'avoir autorisé la reproduction et la diffusion de cet extrait. Nos remerciements s'adressent aussi à Bernard Bonnieux pour son aide efficace et cordiale. Cote du document : NUMAV 486075

une fondation pour s'occuper des femmes et des enfants des soldats, mais aussi un atelier de rééducation et de réadaptation des blessés selon un concept qui sera repris pour les accidentés du travail.

L'esprit de Viviani flanche. Dans ses mémoires, Poincaré le décrit rétrospectivement comme étant, dès 1917 « Velléitaire, hyper nerveux, sujet à des angoisses pathologiques ». Il ne se remet pas de la disparition de son épouse. Peu de temps après, en juin 1923, en plaidant devant la Cour d'appel de Paris, il s'arrête brutalement, se met à pleurer et ne parlera plus jamais. Il décède le 6 septembre 1925 au Plessis-Robinson dans une maison de convalescence aménagée pour lui et connue sous le nom de Château de la Solitude. Il est inhumé lors d'obsèques nationales le 10 septembre dans le cimetière de Seine-Port, aux côtés de son épouse, dans le mausolée qu'il avait fait construire par Guillaume Tronchet, l'architecte des Monuments nationaux qui sera chargé de la construction du ministère du Travail place de Fontenoy.

### **Hommages posthumes à Paris et à Alger**

La Ville de Paris a donné le nom de Viviani à un square situé en bord de Seine, entre Saint-Julien-le-Pauvre et Notre-Dame-de-Paris. Notre ministre anticlérical et franc-maçon est décidément bien placé !

En 1930, à Alger, un monument est érigé sur le boulevard La Ferrière, du sculpteur tourangeau Sicard et du fondeur Leblanc-Berdiene ; il est inauguré par Doumergue à l'occasion du Centenaire de l'Algérie.

À cette occasion, trois associations féministes déposent des palmes de bronze pour marquer leur attachement au travail accompli en faveur des femmes. Ce monument sera abîmé durant les événements d'Alger en juillet 1962, la tête de Viviani sera recouverte d'une poubelle. La statue, sans sa tête, est ramenée à Bourgneuf dans la tour Zizim. Elle se retrouve désormais en plein air. Après diverses péripéties, et grâce à des bonnes volontés, la tête a été retrouvée avec des traces de balles ou de pioches mais n'a pas été remise en place.

Dernier hommage en 1935, dans l'Hôtel du Châtelet, toujours grâce à la société des Amis de René Viviani, est inauguré, par le ministre de l'époque, Ludovic-Oscar Frossard, un buste qui se trouve actuellement dans ses jardins.

Le parcours et l'action de René Viviani, premier ministre du Travail et de la prévoyance sociale, président du Conseil à un instant critique et dramatique, mériteraient de plus long développement. Espérons que de nouvelles recherches éclaireront de façon plus précise le rôle qu'il a joué. ■

“

L'éloquence de Viviani a contribué à déclencher l'aide américaine. Dès le mois de juin 1917, les Américains sont en France.



Annaïck Laurent

“

La création d'un ministère du Travail, distinct de celui de l'Industrie et du commerce (de Bercy !), a encore une résonance pour nous aujourd'hui.

## Conclusion de la journée

### **Bernard Laurençon**

Merci pour cette brillante évocation, très documentée, qui a pris beaucoup de temps de recherche. Merci encore pour nous avoir fait réentendre cette voix, je sais qu'il n'est pas évident de trouver des archives de cette époque. Nous pouvons prendre quelques questions ou remarques.

### **Lucien Esquilat**

Juste une remarque, je suis frappé par la force des personnalités de l'époque. Elles dépassent les partis, les syndicats, les courants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

### **Helène Lienhardt,**

directrice départementale honoraire des affaires sanitaires et sociales

J'ai trouvé très intéressant ce que vous nous avez dit sur ce qu'il a fait pour les droits des femmes et sa défense de l'Algérie. Je trouve que ce sont des démarches qu'il faut absolument faire connaître. Vous avez également dit qu'actuellement il y a des souvenirs de lui à Seine-Port, mais cela ne se sait pas assez. Dans les Offices du tourisme en Seine-et-Marne, personne ne parle de René Viviani et cela me paraît un élément qu'il faudrait absolument faire connaître et développer. Merci beaucoup à vous.

### **Georges Delangle <sup>(3)</sup>**

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes a été proposée dès 1878, me semble-t-il, par un autre célèbre député de la Creuse, Martin Nadaud, issu de la classe ouvrière et connu avec sa phrase « Quand le bâtiment va, tout va ». La proposition de loi n'a abouti finalement que vingt ans plus tard avec René Viviani. Par ailleurs, comme je l'ai signalé à Dominique Guyot,

la mairie du XVIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, a inauguré au mois de juin dernier un square au nom de Maria Vérone, l'une des représentantes de la Ligue des droits des femmes qui a déposé une gerbe aux pieds de la statue de Viviani à Alger en 1930.

### **Raymond Poincet,**

directeur adjoint du travail

Vous avez rappelé que l'Inspection du travail avait été créée avant le ministère du Travail, puisque ce ministère a été créé en 1906, René Viviani étant le premier. Sait-on comment les inspecteurs du travail ont ressenti la création du ministère du Travail et d'un ministre alors même que l'esprit de corps est attaché à son indépendance politique ?

### **Bernard Laurençon**

Je vais demander à Bruno Guérard de nous donner son point de vue.

### **Bruno Guérard**

C'est plus une impression générale, les inspecteurs du travail ayant été marqués par Millerand avec des circulaires qui leur demandait d'aller voir les Bourses du travail. Sur la période Viviani, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de traces. En 1905, il y a tout de même un événement : la loi de Finances leur a accordé le service actif, mais c'était le gouvernement précédent.

### **Bernard Laurençon**

Je vais maintenant demander à Annaïck Laurent de bien vouloir monter à la tribune et conclure cette conférence-débat avant de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié.

<sup>(3)</sup> Originaire de la Creuse, Georges Delangle est l'auteur du premier numéro des Cahiers des Amis de la Creuse consacré à René Viviani.

## ANNAÏCK LAURENT

Comme vous l'a dit Bernard Laurençon en introduction, l'équipe de direction de la DIRECCTE d'Île-de-France m'a demandé de la représenter en tant que membre honoraire de la direction où j'ai occupé plusieurs postes. Dans ce cadre, elle me demande de vous présenter ses excuses et ses regrets de ne pouvoir être ici avec vous aujourd'hui. Le nouveau directeur, Laurent Vilboeuf, a été nommé ce matin au Journal officiel et tient son nouveau comité de direction. Je lui souhaite une bonne installation dans ses nouvelles fonctions.

Bien que je ne sois pas une spécialiste de l'histoire, simplement une amatrice avec une mémoire souvent défaillante, j'ai grand plaisir à clôturer cet après-midi de conférence-débat en commençant par remercier chaleureusement et sincèrement les intervenants qui viennent de nous donner une leçon d'histoire. Cette leçon nous permet de nous sortir de la dictature de l'urgence qui fait notre quotidien, de redonner du sens au temps et de nous plonger dans cette Belle Époque qui, dans la représentation collective, nous l'avons dit à plusieurs reprises, évoque des images plus festives que celles de la réalité du travail, des conflits du travail, des conflits collectifs, des accidents dans les mines décrits par Norbert Olszak.

Merci également à Dominique Guyot de nous avoir présenté, et fait découvrir René VIVIANI, notre premier ministre du Travail, un homme engagé, militant, passionné et même féministe, ce qui ne peut que nous le rendre sympathique, en tout cas pour moi, et qui a tracé le chemin d'un ministère, modeste dans ses moyens, mais volontariste dans ses ambitions, comme nous l'ont

rappelé Bruno Guérard et Dominique Guyot. « L'histoire est-elle la science des choses qui ne se répètent pas ? », comme le disait Paul Valéry, ou comme le disait déjà en 460 avant Jésus-Christ l'historien grec Thucydide, « L'histoire est-elle un perpétuel recommencement ? ». Je vous laisse le soin de répondre à cette question complexe. La création d'un ministère du Travail distinct d'un ministère de l'Industrie et du commerce a encore une résonance pour nous aujourd'hui. Je ne m'étendrai pas sur les discussions encore difficiles entre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation internationale du travail (OIT) où les approches restent bien séparées et difficilement complémentaires, alors que certains acteurs sont présents dans les deux instances.

Plus modestement, au niveau de notre environnement proche, la création de nos nouvelles directions, les DIRECCTE - Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, qui se substituent aux Directions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - repose la question du rapprochement entre le travail et l'économie. Le travail doit-il être au centre de la DIRECCTE et vu comme un élément important de la compétitivité des entreprises, comme le soutient la Direction générale du travail (DGT), ou est-il un frein à l'attractivité de la France, comme le présente la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) à Bercy ? Vous voyez que les débats rappelés par Michel Lucas sont encore vifs, toujours d'actualité et se présentent de façon particulière dans nos services déconcentrés.





**Bernard Laurençon**

## Conclusion de la journée

Les DIRECCTE sont au cœur de cette équation difficile et doivent trouver le point d'équilibre pour apporter le meilleur service aux acteurs du monde de l'entreprise, en essayant de concilier des cultures différentes et des approches cloisonnées depuis 1906. Le ministère du Travail, dans ce contexte, doit plus que jamais - car il est le seul à savoir et à pouvoir le faire, je le pense en tout cas - jouer son rôle d'observation du social et de construction du lien social comme le préconisait déjà René Viviani, une approche certainement plus partagée, plus européenne également, mais aussi avec le respect des valeurs humanistes qui le caractérisent et qui demeurent.

Je vous propose de terminer par une citation d'une valeur sûre, de l'historien Marc Bloch, qui écrit dans « L'étrange défaite », un grand classique : « L'histoire est par essence science du changement. Elle sait et elle enseigne que deux événements ne se reproduisent jamais tout à fait semblables parce que jamais des conditions ne coïncident exactement. Sans doute reconnaît-elle des éléments, sinon permanents, du moins durables. C'est pour avouer en même temps la variété presque infinie de leur combinaison. Elle peut s'essayer à pénétrer l'avenir, elle n'est pas je crois incapable d'y parvenir, mais ses leçons ne sont point que le passé recommence, que ce qui a été hier sera demain. »

Cette situation nous encourage à prendre le temps de nous pencher sur notre histoire. Merci beaucoup à tous de votre participation à cette conférence riche en enseignements et en débats passionnants. Merci encore aux intervenants et organisateurs pour ce moment de recul, de prise de temps.

J'espère que nous aurons d'autres occasions de nous revoir pour échanger sur de nouveaux épisodes du passé, pour éclairer notre avenir. ■

### **Bernard Laurençon**

Je précise que la DIRECCTE est pour nous, groupe d'histoire, un soutien indéfectible depuis 10 ans et que nous avons toujours pu compter sur les différents directeurs et leurs équipes de direction. Cette conférence prêtait moins au débat que d'autres, mais les interventions de Norbert Olszak, Dominique Guyot et Bruno Guérard nous ont permis de découvrir un René Viviani innovateur, négociateur, féministe et social. Que rêver de mieux pour un premier ministre du Travail !

Je les remercie encore pour la qualité de leurs recherches et le temps qu'ils ont bien voulu passer. Ces exposés sont le fruit d'une recherche importante, dans les bibliothèques, dans les journaux et dans les livres. Je les remercie encore de votre part pour ces trois heures partagées avec nous.



De g. à dr.  
Les Hommes du jour : Bernard Laurençon, Norbert Ólszak,  
Bruno Guérard, Dominique Guyot et René Viviani !

## Les conférences du Comité d'histoire d'Île-de-France organisées avec le CHATEFP et l'Association pour l'étude de l'histoire de l'inspection du travail (AEHIT)

■ 2002

« **L'inspection du travail au féminin, 1878-1974** »  
actes non publiés

■ 2003

« **Pierre Hamp, inspecteur du travail et écrivain  
humaniste, 1876-1962** »

Ouvrage collectif coordonné par Dominique Guyot et publié chez  
L'Harmattan

■ 17 février 2005

« **Les inspecteurs du travail :  
voltigeurs, shérifs ou urgentistes, 1848-1990** »

CAHIER N° 1

■ 30 novembre 2005

« **Les précurseurs des inspecteurs du travail : le  
contrôle de la construction à Paris aux XVII et XVIIIe  
siècles** »

CAHIER N° 2

■ 5 décembre 2006

« **Centenaire du ministère du travail, 1906-2006 :  
travail et main d'œuvre en Île-de-France** »

CAHIER N° 3

■ 29 novembre 2007

« **Albert Thomas homme d'État, 1878 - 1932 :  
d'une politique ouvrière en temps de guerre à la  
naissance du BIT** »

CAHIER N° 4

■ 4 décembre 2008

« **Des accords de Grenelle à la section syndicale  
d'entreprise : mai à décembre 1968, période clé de  
l'histoire du mouvement social** »

CAHIER N° 5

■ 14 octobre 2009

« **De la fatalité à la prévention : hygiène, sécurité et  
santé au travail, plus d'un siècle d'évolution** »

CAHIER N° 6

■ 2 décembre 2010

« **La rupture du contrat de travail :  
du contrôle du juge à son contournement ?** »

CAHIER N° 7

■ 15 novembre 2011

« **1906, René Viviani, 1er ministre du travail et  
de la prévoyance sociale : l'émergence du droit du  
travail à la Belle Époque** »

CAHIER N° 8

■ En projet, 22 novembre 2012

« **L'évolution de la durée du travail depuis 1841 à  
nos jours** »

[www.ile-de-france.direccte.gouv.fr](http://www.ile-de-france.direccte.gouv.fr)

**Direccte** Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation  
ÎLE-DE-FRANCE du travail et de l'emploi

Service communication  
19-21, rue Madeleine Vionnet  
93300 Aubervilliers

Juin 2012